essonne.fr

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Les actes

des 3es assises départementales de l'EPS, des APS et du sport en Essonne

organisées de janvier à mars 2010

Une initiative du Comité départemental olympique et sportif

sous le haut patronage du Conseil général de l'Essonne

CDOS ESSONNE FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

En coopération avec

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

inspection académique Essonne
académie Versailles
éducation nationale

SNEP 91 FSU

FFCO
CDCO 91

Sommaire

L'éditorial du Président du Conseil général de l'Essonne ---------- 3

L'éditorial de Rolland Besson, Président du CDOS de l'Essonne ---------- 5

S'informer, débattre, proposer ---------- 6

1re ÉTAPE : JANVIER 2010
ÉQUIPEMENTS, POPULATION, TERRITOIRES
Conférence-débat - CROSNE, le 12 janvier 2010 ----------7

ÉQUIPEMENTS, POPULATION, TERRITOIRES
ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010
1er atelier : équipements, besoins, territoires
et EPS, sport scolaire, éducation ---------- 9

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010
2e atelier : équipements, besoins, territoires
et sport de haut niveau et compétitions----------10

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010
3e atelier : équipements, besoins, territoires
et sport du plus grand nombre, santé,
publics éloignés, handicapés ---------- 11

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010
4e atelier : équipements, besoins, territoires
et sport de nature, développement durable ---------- 12

2e ÉTAPE : FÉVRIER 2010
FINANCEMENTS, POPULATION, TERRITOIRES
Orsay, le 4 février 2010 ---------- 13

FINANCEMENTS, POPULATION, TERRITOIRES
ATELIERS THEMATIQUES - MENNECY - 11 février 2010
1er atelier : financements, besoins, territoires
et EPS, sport scolaire, éducation ---------- 15

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 11 février 2010
2e atelier : financements, besoins, territoires
et sport de haut niveau et compétitions, financements croisés ----------16

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 11 février 2010
3e atelier : financements, besoins, territoires
et sport du plus grand nombre, santé, publics éloignés, handicapés
et besoins de toute la population ---------- 17

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 11 février 2010
4e atelier : financements, besoins, territoires
et sports de nature, protection de l'environnement et libre accès
aux espaces naturels ---------- 18

ÉQUIPEMENTS
Les préconisations ---------- 19

FINANCEMENTS
Les préconisations ---------- 20

3e ÉTAPE : SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE
Marcoussis, le 26 mars 2010 ---------- 21

PREMIÈRE TABLE RONDE
Les équipements ---------- 23

DEUXIÈME TABLE RONDE
Les financements ---------- 28

SEANCE PLÉNIÈRE FINALE - Marcoussis, le 26 mars 2010
Conclusion des débats ---------- 33

POSTFACE
D'assises en assises… 2010-2014 ---------- 36

L'éditorial du Président du Conseil général de l'Essonne

LE SPORT, UN ESPACE DE VIE ÉDUCATIF POUR LES TERRITOIRES

Il m'est particulièrement agréable de vous présenter les actes des Assises de l'EPS, des APS et du sport en Essonne organisées par le Comité départemental olympique et sportif essonnien.

3e édition d'une fidèle et féconde réflexion collective, ces assises auront une nouvelle fois permis d'écouter toutes celles et tous ceux qui servent le sport dans notre département.

A cet égard, elles auront montré, s'il en était encore besoin, que l'Esprit sport est une réalité sur notre territoire, lequel rayonne quotidiennement auprès de nos 320.000 licenciés répartis dans plus de 2.000 associations sportives.

Athlètes de haut niveau, dirigeants bénévoles, parents et éducateurs sportifs, fonctionnaires territoriaux, d'Etat, élus, tous participent à donner sens et vie au sport en Essonne. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Pour autant, ces assises auront été aussi un temps de colère, celui de l'incompréhension face à l'agression dont est aujourd'hui victime le modèle sportif français, à travers la baisse des moyens décidés par le gouvernement dans le cadre de sa tragique RGPP. Constat amer de constater que ceux qui aiment être pris en photo avec des champions remettent en cause, dans le même temps, la clause de compétence générale, empêchant ainsi les collectivités de soutenir financièrement le sport !

Le sport est pourtant une valeur sûre d'éducation : il élève les individus et contribue au vivre ensemble, en irriguant nos territoires de ses valeurs. Autant de raisons qui poussent les collectivités locales, au premier rang desquelles, le Département, à soutenir activement le sport en Essonne.

Alors, pourquoi chercher à asphyxier financièrement les collectivités, quand on sait à quel point les équilibres de financement dans vos disciplines sont extraordinairement fragiles ?
Car au moment où l'on parle tant de réorganisation, en prétextant la recherche d'une meilleure cohérence des niveaux d'intervention, je rappellerai seulement que la contribution financière des départements et des régions dépasse le milliard d'euros en France. Qui pour une piscine, une halle sportive, une piste de tartan, un gymnase peut affirmer aujourd'hui pouvoir se passer de l'aide des départements ? Personne, sauf ceux qui aimeraient faire du sport un produit uniquement marchand, sans odeur ni saveur...

Ainsi, à l'heure où l'Etat se désengage, ces Assises auront contribué, de manière fondamentale, à replacer le sport au cœur du débat public.

Dans ce combat qu'il nous revient, ensemble, de mener, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour, à la fois ramener à la raison ceux qui veulent réduire le sport à une simple expression communicante, et lui offrir le souffle qu'il mérite, afin que son coeur continue à battre pour tous ceux qui l'aiment !

Merci à vous et merci en premier lieu à Rolland Besson et au CDOS, parfaits artisans d'une politique sportive en Essonne.

Michel Berson
Président du Conseil général de l'Essonne

L'éditorial de Rolland Besson, Président du CDOS de l'Essonne

TOUS ENSEMBLE !

La préparation, la conduite des travaux, le contenu des échanges comme la réflexion collective et l'élaboration des préconisations confirment que les 3es Assises de l'EPS, des APS et du sport en Essonne sont d'abord une œuvre collégiale associant tous les acteurs concernés avec la volonté partagée de répondre - dans un contexte particulièrement difficile - aux besoins les plus fondamentaux des Essonniennes et Essonniens de tous âges.

Affrontées quotidiennement aux exigences de la mise en œuvre des politiques d'éducation et de solidarité, tous les acteurs de la communauté éducative, comme ceux du sport pour tous associatif et non-marchand, ont su faire appel à toutes les institutions, à toutes les personnes-ressources porteuses d'études, d'analyses et de connaissances actualisées pour construire des temps de rencontre, de débat, de réflexion partagée afin d'aboutir à de nombreuses préconisations qui n'auront de réelles utilités sociales qu'à partir du moment où tous les acteurs impliqués pourront les concrétiser.

Face à l'accentuation de la marchandisation du sport et des formations, les engagements militants des professionnels comme des bénévoles du mouvement sportif fédéral rassemblés tout au long des 3es Assises concrétisent une volonté nettement affichée de lutter contre toutes les formes de discrimination sociale et culturelle.

Ils confirment aussi la volonté d'agir pour sauvegarder les services publics, seul moyen pour préserver pour tous les Essonniens, l'égalité des droits d'accès à l'éducation, à la santé, comme au respect de tous et toutes quelles que soient leurs conditions de vie sociale.

Cette période particulièrement active qu'a constitué « le temps des Assises » - et nous venons d'en vivre la 3e édition - a aussi permis de mesurer la volonté d'engagement citoyen de chacune et chacun des 274 participants aux travaux.

Rien n'est donc plus nécessaire que de continuer « tous ensemble » pour faire vivre les préconisations retenues et mettre en œuvre, dans le respect du statut de chacun, une active politique départementale visant essentiellement à répondre, pour les 4 prochaines années, aux besoins de tous les Essonniens.

Le CDOS et ses militants bénévoles s'y investiront pleinement avec la seule volonté de servir l'EPS, les APS et le sport associatif et d'apporter une contribution originale à « l'Essonne Solidaire ».

3e ASSISES DE L'EPS, DES APS ET DU SPORT EN ESSONNE
JANVIER FÉVRIER MARS 2010

S'informer, débattre, proposer

Depuis 2001, les Assises rassemblent tous les 4 ans les acteurs qui contribuent à faire du sport sous toutes ses formes, une composante dynamique et irremplaçable de la vie des habitants de notre département.

Les missions de service public sont partagées entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations. Elles comportent de nombreuses facettes (éducation, compétition performance, santé, intégration, développement durable, solidarité…).

Aujourd'hui, le diagnostic partagé pointe les incertitudes que créent :

- la réforme de l'Etat, avec l'évolution des missions, des organisations et des moyens affectés à l'EPS et au sport ;
- le projet de réforme des collectivités territoriales avec le possible abandon des interventions de partenaires reconnus ;
- la réalité socio-économique des populations essonniennes et l'évolution de leurs modes de vie et de leurs aspirations.

Comme les éditions précédentes, les 3es Assises ont pour ambition d'être l'occasion d'un échange le plus large possible associant tous les acteurs de la vie sportive, quelle que soit la forme de leur engagement, pour formuler des propositions pour que tous accèdent aux pratiques sportives de qualité dans tous les territoires....

Par ce travail d'analyse et de propositions innovantes, les Assises permettent aux acteurs institutionnels de disposer de contributions concrètes pour les aider à orienter leur action en fonction des besoins réels des acteurs et des populations.

Les partenaires associés à l'organisation et au pilotage des 3es Assises de l'EPS, des APS et du SPORT en Essonne (Conseil général de l'Essonne, Direction départementale jeunesse et sports, SNEP FSU Essonne, Comité départemental FFCO, etc.) se sont retrouvés au sein du Comité de pilotage qui a défini les modalités d'organisation, ainsi que les personnes-ressource à solliciter.

Le programme, organisé sur trois mois (janvier-mars 2010) s'est structuré ainsi :

Le contenu

- Dans le contexte actuel, le choix a été fait d'approfondir deux thèmes de réflexion, les équipements et les financements, comme moyen d'accès et de développement de toutes les formes de pratique sportive, pour tous, et dans tout le territoire essonnien.

La méthode

- Pour chaque thème, une conférence-débat permettait de recueillir des contributions, des travaux de recherche et d'analyse, et d'élargir les points de vue.

- Ensuite, des ateliers thématiques d'approfondissement étaient déclinés (sport de haut-niveau, sport éducatif, sport pour tous, handicap, sport de nature, etc.) avec comme objectifs d'actualiser le diagnostic de la situation essonnienne, d'interroger la question des populations, des collectivités et des acteurs, et de formuler des préconisations.

- Enfin, une séance de clôture devait permettre la restitution de ces travaux et la mise en perspective par l'interpellation des représentants du Conseil général et des services de l'Etat.

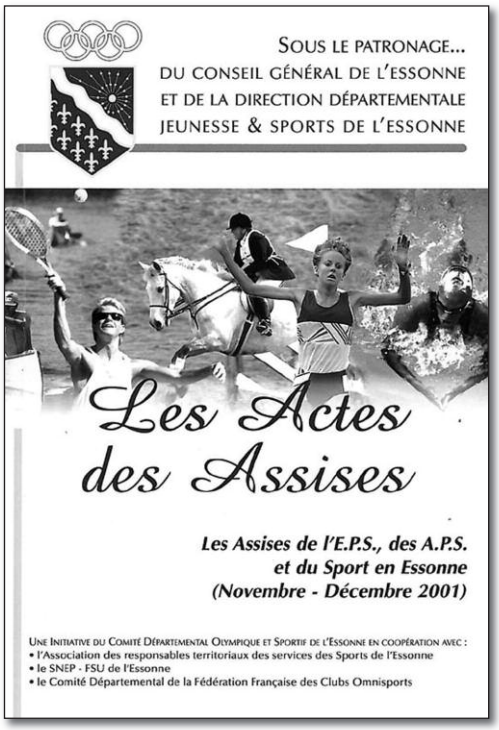

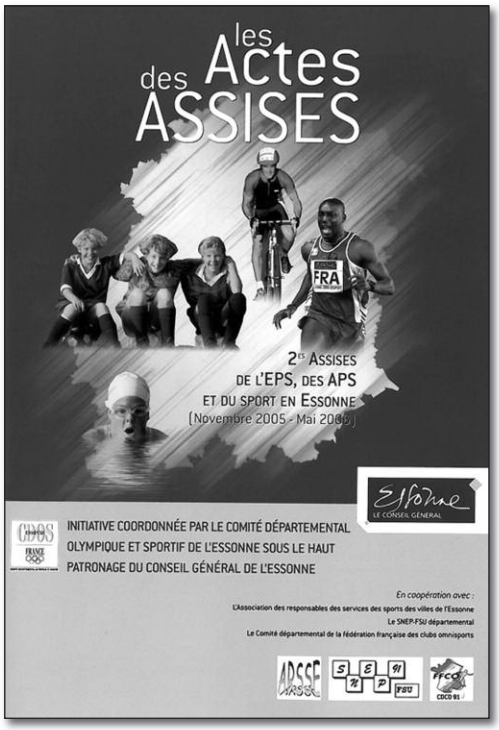

1re ÉTAPE : JANVIER 2010

ÉQUIPEMENTS, POPULATION, TERRITOIRES

Conférence-débat - CROSNE le 12 janvier 2010

Intervenants initiaux
- Yves HOCDE, inspecteur, Pauline MARTIN, conseillère d'animation sportive, DDJS Essonne
- Patrick MATHIEU, responsable national des équipements SNEP/FSU
- Michel GAILLARD, directeur des sports de la Ville de Massy
- Alain FAUVEL, président du Club Omnisports des Ulis

Animation du débat
Pierre-Philippe BUREAU, vice-président délégué du CDOS Essonne

Lors de cette assemblée, un état des lieux des équipements sportifs dans le département de l'Essonne a été dressé et des témoignages apportés, aux fins d'enrichir la réflexion et d'éclairer les 5 « ateliers thématiques d'approfondissement et de propositions » du 19 janvier 2010.

Il faut toutefois noter que, si la définition stricto sensu des équipements sportifs s'entend par « -tout bien immobilier appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux », la réflexion des ateliers devra aussi s'étendre à la pratique sportive en milieu naturel.
Enfin, la réflexion tiendra compte de la pratique sportive au sens large, c'est-à-dire la pratique individuelle, collective, associative ou scolaire.

ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS DÉCLARÉS EN ESSONNE

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a dressé un inventaire des équipements sportifs du département. Cette étude de la DDJS a pour limite de ne porter que sur les équipements déclarés. Ainsi, une partie des sites naturels utilisés ne sont pas recensés.

L'Essonne est fortement pourvue d'équipements sportifs couverts. Cependant, il existe une réelle inégalité quant à la répartition de ces équipements entre le Nord et le Sud de l'Essonne, une vétusté, un manque d'accessibilité, et une faible diversité quant aux structures des différentes pratiques sportives.

Hétérogénéité du taux d'équipements couverts entre le Nord et le Sud du département

Si le Sud de l'Essonne est mieux équipé, l'accessibilité aux équipements est plus difficile que dans le Nord et, si le Nord reste bien équipé, sa moyenne est largement inférieure à la moyenne nationale (39 % pour le Nord Essonne et 49 % pour la moyenne nationale). Ce sous équipement du Nord Essonne est le résultat de l'importance des Zones Urbaines Sensibles (qui représentent 14 % de la population du Nord Essonne).

En effet, seuls 19 équipements pour 10 000 habitants sont recensés en ZUS contre 34 pour 10 000 dans le reste de l'Essonne.

Vétusté des équipements

Notre jeune département a crée l'essentiel de ses installations sportives (72 %) avant 1995. Aujourd'hui, seuls 33 % de ces équipements ont été rénovés. De plus, il existe, depuis 5 ans, une baisse de création d'équipements sportifs.

Outre la vétusté, se pose le problème des mises aux normes pour l'accès des personnes à mobilités réduites aux sanitaires, vestiaires et tribunes.

Accessibilité et diversité des équipements

L'accès aux sites sportifs et notamment le temps de transport pour accéder à la pratique sportive s'avère trop souvent problématique en matière scolaire.

Or, dans les ZUS, la pratique sportive scolaire reste souvent l'unique occasion pour les jeunes filles de pratiquer une activité sportive. Enfin, si de nombreuses activités sont proposées, les équipements de proximité restent essentiellement le tennis, le football ou l'équitation.

À la lumière de cette étude, il convient de réfléchir notamment sur :

• la nécessaire homogénéité quant à la répartition des équipements dans le département, et notamment dans les ZUS où le sport reste un facteur d'intégration sociale,

• le renouvellement des équipements existants vétustes et à leur adaptabilité quant à l'évolution des niveaux dans les pratiques sportives,

• les conditions pour permettre le recensement des sites et espaces naturels car ils sont une source considérable de pratique sportive,

• la mise en place d'une collaboration étroite avec le ministère de l'éducation nationale, pour obtenir des informations régulières sur l'état des équipements utilisés pour la pratique sportive scolaire, et des concertations lors des conceptions et rénovations.

Toutefois, les ateliers thématiques pourront enrichir leur réflexion des expériences rapportées par des acteurs impliqués.

DES TÉMOIGNAGES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

Soucieux d'optimiser les besoins tant quantitatifs que qualitatifs en matière d'équipements sportifs, des acteurs de terrains, professionnels du sport ou non, sont venus nous faire part de leurs expériences.

L'approche fonctionnelle de Patrick Mathieu, responsable national des équipements SNEP/FSU

Si le besoin en équipements est une évidence pour l'exercice de la pratique sportive scolaire, il faut aussi se soucier de ce à quoi ils serviront.

Or, il est trop souvent constaté que les équipements utilisés par les élèves sont vétustes ou insuffisants, éloignés et inadaptés pour la mise en place des diverses activités proposées par les programmes scolaires.

Afin d'éviter que ces défaillances ne nuisent à la qualité de l'enseignement, les enseignants d'EPS sont allés au delà des textes régissant la matière (programmes scolaires) et se sont interrogés :

« L'espace est-il conçu sur un mode pour une pratique sportive définie ou pour un besoin ? ».

Partant des contraintes pédagogiques, il est nécessaire d'avoir des équipements diversifiés, faciles d'accès, avec un matériel adapté et suffisant. Tout cela sans nuire bien évidemment à la sécurité des élèves, il est ainsi ressorti un besoin d'avoir des salles multifonctionnelles.

La mise en place d'un cahier des charges commun a donc été proposée, permettant aux collectivités territoriales de tenir compte en amont des exigences et contraintes nécessaires à la réalisation de ces salles dont l'utilisation pourrait être commune.

La politique d'écoute du Directeur des sports de la ville de Massy, Michel Gaillard, pour un développement de proximité

Profitant de la dynamique de cette ville en pleine évolution, il existe à Massy une véritable stratégie patrimoniale sportive, soucieuse de suivre une politique d'équipements la plus développée possible : équipements structurants, à l'usage du haut niveau, de proximité…

Aussi, et pour répondre au mieux aux besoins des usagers, une concertation préalable avec les utilisateurs est mise en place.
Cette logique d'écoute en matière d'attentes et de besoins permet la réalisation d'équipements adaptés.

D'autre part, le suivi des équipements existant facilite ainsi la politique de rénovation.

Toutes ces actions ont une répercussion considérable sur la vie locale, avec un développement des pratiques et de la masse des pratiques sportives.

Un interlocuteur de proximité pour une mutualisation des équipements, un but à suivre selon Alain Fauvel, Président du Club Omnisports des Ulis

Depuis novembre 2008, la commune tient des Assises du sport, avec la participation de tous les sportifs, pour faire un état des lieux du sport dans la ville.

Cet état des lieux est important car, partant du principe selon lequel « la qualité de la pratique et l'arrivée de nouveaux adhérents dépendent de l'infrastructure elle-même », il permet de recenser les besoins tant pour la création de nouveaux équipements que pour la rénovation d'équipements anciens.

Dans l'application de sa politique sportive, la ville a choisi de mettre en place un partenariat avec pour seul interlocuteur le Club Omnisports car c'est un interlocuteur de proximité à l'écoute des problématiques locales.

ÉQUIPEMENTS, POPULATION, TERRITOIRES
ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010

1er atelier : équipements, besoins, territoires et EPS, sport scolaire, éducation

Animateurs
- Pierre-Philippe Bureau, vice-président délégué du CDOS 91
- Christian Sander, trésorier du CDOS 91 et président du CD Vol à voile

Nombre de participants : 15

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

L'EPS à l'école demeure la seule pratique obligatoire de toute une catégorie de la population (obligation scolaire). Depuis la massification de la scolarisation jusqu'au bac, les réformes réglementaires (programmes scolaires d'EPS) ont maintenu les horaires obligatoires : 3h d'EPS à l'école, 4h en 6e, 3h en 5e, 4e, 3e au collège, 2h au lycée.

Alors que les compétences en terme d'établissements scolaires sont clairement réparties (aux Régions-les lycées, aux Départements-les collèges, aux Communes-les écoles) aucune obligation n'existe sur la nature des équipements et sites sportifs qui doivent être mis à disposition des enseignants pour l'enseignement de l'EPS (certaines Régions s'en sont doté).

Alors que les programmes préconisent un « menu d'activités » diversifié sur l'ensemble de la scolarité, l'offre de pratique sportive reste déséquilibrée, avant tout par manque d'installations adaptées.

Les conditions d'accès aux équipements pour le sport scolaire (USEP, UNSS) sont généralement identiques à celles de l'établissement scolaire, mais l'organisation de rencontres ou compétitions sportives sont parfois plus problématiques (vocation locale/départementale).

Enfin, on constate une grande iniquité territoriale d'accès aux équipements selon les établissements scolaires.

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

En primaire, la suppression du samedi matin réduit le nombre de séances d'EPS, d'autant plus contraintes que les accès aux équipements sportifs sont encore très insuffisants (la cour d'école reste le premier lieu d'enseignement de l'EPS).

Les enseignants (écoles, collèges, lycées) demeurent très peu associés aux projets de rénovation ou construction d'équipements sportifs et les spécificités scolaires trop peu prises en compte.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Politique communale de gestion des équipements fortement impactée par la présence (ou non) d'éducateurs territoriaux mis à disposition des écoles. Depuis plusieurs années, le Conseil général apporte une dotation financière importante aux communes mettant à disposition des équipements sportifs pour les cours d'EPS des collégiens, ce qui n'est pas le cas de la Région.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

Présence des familles dans certains rassemblements. Proximité rassurante de l'école ou de l'établissement scolaire.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

Le partage des équipements avec des objectifs différents crée parfois des tensions ou des concurrences par manque de connaissance mutuelle.

PRÉCONISATIONS

Enrichir le « Recensement des équipements sportifs » par une grille d'analyse « scolaire » :
activités possibles, distance-déplacements, fonctionnalité (classe entière, 2 classes simultanées même activité ou activités différentes, etc.).

Élaborer un cahier des charges permettant aux décideurs locaux de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de l'EPS et du sport scolaire.

Généraliser les conventions d'utilisation des équipements sportifs (chef d'établissement, propriétaire, utilisateur).

UNE AMBITION

Accessibilité, complémentarité, polyvalence.

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010

2e atelier : équipements, besoins, territoires et sport de haut niveau et compétitions

Animateurs :
- Anne Tournier-Lasserve, présidente de l'ES Montgeron Athlétisme
- Gilles Talbot, membre du CDOS 91

Nombre de participants : 16

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

Le nombre de sites capables d'accueillir des épreuves sportives de haut-niveau (national), avec les exigences techniques et médiatiques actuelles, reste très limité en Essonne (nombre et disciplines sportives concernées).

Pour ce qui est de la formation des sportifs de haut-niveau, la majorité des équipements et sites de pratiques demeurent plurivalents (accueil scolaires, club d'initiation, pratique d'entretien ou précompétitive) et limités à l'enceinte sportive : les contraintes de l'entraînement du haut-niveau sont trop rarement prises en compte (salle de cours, staff médical, espaces de musculation, équipement vidéo-informatique, etc.).

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Quelques créations ou rénovations d'équipements (piscine, escalade, terrain synthétiques, salles spécialisées, etc.) avec une spécialisation centrée soit sur l'entraînement soit la compétition.

Aides structurelles à la médecine sportive (PDMS, CMS, etc.).

Mais aussi fermeture du seul centre nautique en Essonne capable d'accueillir des compétitions nationales et de proposer à des sportifs, grâce au centre d'hébergement, ses équipements et, aux établissements scolaires proches, des conditions idéales à l'accès au haut niveau.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

L'échelon local reste le premier financeur et le niveau de décision pour l'implantation et la réalisation des équipements sportifs : la décision repose donc souvent sur le dynamisme associatif (ancrage club formateur/haut-niveau) qui motive la décision d'élus locaux (lorsque leur capacité financière le permet) alors que l'organisation sportive du haut-niveau relèverait plutôt d'un intérêt départemental, régional, voire national.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

L'appropriation des sites spécialisés conditionne souvent l'acceptation des populations (en particulier pour les engagements financiers qu'ils représentent).

L'usage d'équipements trop spécialisés (ou lors de créneaux horaires trop spécifiques) éloigne les sportifs de haut-niveau des autres : leur rôle de locomotive dans une dynamique locale est alors diminué.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

Les impératifs d'organisation et de gestion (toutefois avec de grandes différences selon les accompagnements locaux et les politiques fédérales) requièrent généralement une séparation des structures de très haut-niveau du reste de l'association sportive locale.

PRÉCONISATIONS

Enrichir le recensement des équipements sportifs pour une cartographie départementale par activité et niveau de pratique sportive.

Améliorer l'utilisation des équipements actuels par un calendrier prenant en compte les besoins spécifiques du haut niveau (organisation de compétitions, créneaux d'entraînements dédiés).

Développer des structures d'excellence (staff médical, musculation…) qui pourraient être mutualisées sur un site pluridisciplinaire (économie de gestion).

Agir aux différents échelons (Etat, région, mais également dans les instances sportives) pour conduire une action de présence et de lobbying (accueil de centres nationaux, candidatures aux compétitions internationales, etc.) pour replacer l'Essonne sur une dynamique volontariste de développement et de renforcement des pôles sportifs pour le haut-niveau en tête de l'Île-de-France.

UNE AMBITION

Spécificité, technicité.

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010

3e atelier : équipements, besoins, territoires et sport du plus grand nombre, santé, publics éloignés, handicapés

Animateurs
- Rolland Besson, président du CDOS 91
- Chantal Schneider-Besson, membre du CDOS 91
- Béatrice Rodriguez, présidente du CD Sport adapté

Nombre de participants : 21

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

Un patrimoine d'équipements sportifs vieillissant même si des efforts de réhabilitation sont notables.

Toutefois, les rénovations et remises aux normes sont fréquemment effectuées sans (ou très peu) de consultation préalable des usagers : au final, une faible amélioration des conditions d'accès (réserves de matériel insuffisantes, absence de locaux d'accueil pour les collectifs d'animation et d'encadrement, accès PMR restreint - sportif, encadrement ou public).

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Les pratiques pour le plus grand nombre (entretien physique, compétition de masse, pratiques partagées valides et personnes en situation de handicap) sont encore trop souvent considérées comme de second ordre et reléguées dans les équipements de faible qualité d'accueil (généralement, ceux inappropriés aux pratiques de haut-niveau) ou à des créneaux horaires dissuasifs.

La spécialisation de certains équipements (intercommunalité) a un effet pervers d'éloignement des populations, d'augmentation de coûts (transports) voire de ségrégation tranches d'âges, (moyens d'accompagnement, etc.).

Les équipements « polyvalents » de proximité sont abandonnés et dévalorisés (conditions d'accueil, aménagements, etc.) et certains quartiers ou secteurs ruraux totalement désertés.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Les contraintes financières, le manque d'ambition d'une politique sportive et le parc d'équipements sportifs vieillissant et insuffisant entraînent des décisions à court terme (réhabilitations tentant de rattraper un retard, gestion d'une pénurie de créneaux horaires) sans imaginer les besoins futurs.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

Besoin d'identifier les équipements comme des lieux de pratiques accessibles et conviviaux, intégrés dans la vie de la cité.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

Les démarches d'accueil, d'intégration, de solidarité, conditions du développement du sport pour le plus grand nombre, sont rendues difficiles par la situation des équipements sportifs actuels.

La politique d'équipements a un effet positif fort (ou trop souvent dissuasif) sur l'engagement des bénévoles.

PRÉCONISATIONS

Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques améliorant l'accès de tous.

Généraliser les dispositifs de consultation et de réelle concertation aux échelons local, intercommunal, départemental, tant pour la création, la rénovation et la gestion que pour l'animation des équipements sportifs.

UNE AMBITION

Une écoute positive.

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 19 janvier 2010

4e atelier : équipements, besoins, territoires et sport de nature, développement durable

Animateurs
- Gérard Courtal, secrétaire général du CDOS 91
- Michel Rousseau, membre du CDOS 91

Nombre de participants : 12

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

Un territoire fortement contrasté avec des oppositions nettes tant dans les sites (urbain/rural, naturel/hyper aménagé, etc.) que dans les formes de pratiques (individuelle/collective, autonome/organisée, structurée/libre, formelle/informelle, etc.).

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Un développement de nombreux équipements et sites (Parc naturel régional, Espaces naturels sensibles, schémas de circulations douces, aménagements de berges, voies cavalières, etc.) s'accompagnant d'une normalisation et réglementation accrues, voire de la sanctuarisation de certains espaces naturels.

Majoritairement, la prise en compte d'un volet sportif est affirmée par les collectivités (ou structures publiques - Conseil général, Syndicats intercommunaux, etc.), qu'elles soient aménageurs ou gestionnaires de site.

La notion et la démarche de Développement durable sont désormais connues des différents acteurs et, pour le domaine des équipements, renvoient en particulier au champ économique (économie d'énergie, etc.).

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Faibles coordination (par ex. poids des limites territoriales) et vision d'ensemble de la diversité des formes de pratique sportive.
Peu ou pas de reconnaissance du rôle important des sportifs (par exemple dans l'entretien, la valorisation, l'animation des sites et aménagements).

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

Méconnaissance des « publics éloignés ». Quelques actions de remédiation (notion de publics cibles) relevant plutôt d'initiatives locales.
En références au concept de développement durable, les synergies habitat-loisir-travail sont à construire.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

La mise en place d'une Commission sport de nature (CDOS) lieu d'échanges a permis une meilleure connaissance entre les activités, et préfigure le travail participatif attendu de la CDESI.

L'échelon départemental est pertinent en thème de schémas d'aménagement, d'orientation des politiques, mais plus difficile pour faire vivre des projets d'animation et de développement sportif.

PRÉCONISATIONS

Installer une CDESI ambitieuse et vivante avec un mode de fonctionnement dynamique et participatif pour donner un sens davantage tourné vers l'action à la commission « sports de nature » mise en place sur le principe de la transversalité.

Pérenniser les lieux de pratique en améliorant la prise en compte des différences de formes de pratiques sportives.

Conforter l'échelon départemental, lieu pertinent de cohérence des politiques publiques.

Se donner les moyens de développer les cohérences territoriales.

Légitimer les rôles (aménageur, gestionnaire, financeur, acteur, organisateur) dans des structures mieux reconnues.

Construire l'avenir en prévoyant des emprises nécessaires aux aménagements (tant en secteur urbain que naturel) pour favoriser le développement de pratiques multi-usages (futures nouvelles activités urbaines ou naturelles d'extérieur) dont les formes de pratique ne sont pas encore connues.

UNE AMBITION

Cohérence, cohésion, coopération.

2e ÉTAPE : FÉVRIER 2010

Financements, population, territoires
Orsay le 4 février 2010

Intervenants initiaux
- Alexandre CZELADKA, professeur à l'Université d'Évry Val Essonne
- Vincent CHAUDEL et Arnaud BRETON, INEUM Consulting
- Marie Odile NOVERT, ATD Quart Monde
- Michel LIGIER, conseiller municipal de la Commune de Ris-Orangis

Animation du débat : Rolland BESSON, président du C.D.O.S. Essonne

La table ronde de la deuxième étape des 3èmes assises de l'EPS, des APS et du Sport en Essonne s'est tenue le 4 février 2010 à Orsay. Rappelant le rôle primordial du sport dans notre société, l'état vieillissant et inadapté des équipements et structures, l'incertitude quant à l'évolution du financement des pratiques, des consultants et institutionnels sont venus dresser un état des lieux financier et sociétal du sport national et local afin de réfléchir aux solutions envisageables dans le département essonnien.

ÉTAT DES LIEUX FINANCIER ET SOCIÉTAL DU SPORT NATIONAL

L'état des lieux financier et sociétal du sport national démontre que le financement du sport a des conséquences fondamentales sur l'état et l'avenir de la pratique sportive.

Présentation sociétale ou « l'exception culturelle française »

L'intervention des collectivités publiques est plus importante en France que chez nos voisins européens, représentant 42% du marché du sport.

Pourtant, il y a un très faible retour sur cet investissement car les retombées ne sont pas significatives en matière de santé ou de performance. La France n'a pas une espérance de vie plus significative, et n'obtient pas plus de récompenses internationales, par exemple.

La crise économique n'a pas d'impact sur la consommation sportive (spectateurs en tribune ou médiatique…) et le niveau de pratique reste constant.

Le souhait de pratiquer une activité n'est pas uniquement animé par l'esprit compétitif ou la performance (et, par voie de conséquence, l'appartenance à une fédération), mais par la volonté d'avoir une activité durant son temps libre.

Les équipements sportifs sont vieillissants et nécessitent une remise en conformité aux normes actuelles, et parallèlement, les pouvoirs publics ont tendance à se désengager financièrement.

Le financement et ses répartitions

- Les cotisations restent la principale ressource d'un club sportif.
Le montant de la cotisation se doit d'être adapté au niveau socio-professionnel de la population où évolue le club.
Ainsi, au sein d'un même club, il peut y avoir une disparité entre les sections sportives, car les différentes activités proposées ne touchent pas les mêmes couches sociales et/ou dépendent du nombre de pratiquants au sein d'une même famille.

• La subvention municipale représente 50% du montant total des subventions allouées, elle sert à financer les projets et accessoires du club pour ses animations scolaires ou périscolaires.

• L'État ou la Région accordent des aides qui ont vocation à avoir des conséquences sur l'emploi, tels les contrats aidés de professionnalisation.

• Le sponsoring reste aléatoire, et ne concerne le plus souvent que le sport de haut niveau.

L'objectif d'un club sportif doit rester le sport pour le plus grand nombre avec un intérêt particulier pour faire passer les valeurs sportives aux jeunes enfants.

- Le financement devra donc concerner la mise en valeur et la mise en conformité de la structure accueillante.

- Le financement devra aussi considérer les problèmes rencontrés par les plus démunis pour accéder au sport : simplification des démarches administratives et règlements, accès sur les lieux…

- La professionnalisation des dirigeants, autrefois bénévoles, est aujourd'hui un poste très important du financement.

- Le sport de haut niveau coûte cher, et on s'interroge sur la compatibilité du dédommagement des sportifs avec la philosophie du sport pour tous.

VERS DES SOLUTIONS…

La menace de suppression de la clause générale de compétence accordée aux différentes collectivités par l'État inquiète les communes quant à leur future capacité pour subventionner les clubs sportifs.

Ainsi, des pistes alternatives de financement seront à étudier, et des choix stratégiques à effectuer.

Des pistes alternatives de financement

1) Une piste traditionnelle : une ouverture plus large vers les pratiquants adultes :
- une extension des créneaux horaires d'ouverture (exemple américain des gymnases ouverts la nuit) : les collectivités publiques françaises pourraient s'organiser pour étendre les créneaux horaires nocturnes,
- une ouverture vers un public de séniors car il dispose d'un bon niveau de temps, de revenus et de santé,
- offrir des prestations et solutions de propositions sportives aux entreprises : cette solution, bien que facile à instaurer, est difficile à mettre en œuvre car les associations sportives sont rarement propriétaires de leurs équipements.

2) Une piste « semi traditionnelle » :
- un actionnariat populaire, avec la mobilisation d'une population pour un sport donné,
- un mécénat individuel, à l'image des membres bienfaiteurs actuels, qui serait accessible à toute association ou fédération,
- une mobilisation des fonds européens pour lancer une activité,
- un développement du tourisme sportif.

3) Une piste solidaire :
- les sociétés coopératives pour les clubs en difficulté : cette solution responsabilisante permet à chaque salarié de devenir actionnaire de part dans la structure sportive,
- les sociétés coopératives d'intérêt collectif, composées d'actionnaires publics ou privés.

En attendant, les clubs doivent trouver des solutions qui passent par des choix stratégiques, et qui demandent parfois un changement des mentalités.

Des choix stratégiques conditionnés par des changements

• Il semble nécessaire de faire des choix structurants pour le renouvellement des équipements.
À titre d'exemple, la France répartit son investissement dans toutes les catégories sportives. Or, il y a des pays plus petits ou moins peuplés, mais plus performants du fait de la politique de choix des investissements avec des surinvestissements dans certaines catégories, et sous investissements dans d'autres.
Ces choix structurants pourront aussi donner une valeur marchande au club qui pourrait intéresser une entreprise.

• Il semble nécessaire de repenser l'offre, c'est-à-dire d'avoir plus de réponse adaptée aux besoins et aux souhaits des pratiquants.
En effet, une partie de la population peut avoir du temps et de l'argent, sans pour autant trouver de solution et de réponse par ce qui est proposé dans un club.

• Le club doit être un partenaire agissant.
Il doit donc s'ouvrir vers l'extérieur et être réceptif à l'évolution des besoins et des demandes.
Il doit s'interroger sur les actions et activités qui lui permettront d'obtenir des subventions ; exemple : la réinsertion, le sport adapté…
En contrepartie, la commune, et les autres collectivités publiques doivent maintenir et améliorer le service public sans en baisser la qualité.

• Enfin, si la France considère le sport dans une dimension culturelle qui lui est propre, d'autres pays l'appréhendent sous un aspect financier avec des investisseurs privés, où les dirigeants de clubs gèrent de véritables sociétés commerciales.
À ce jour, le public français n'a pas culturellement intégré cette possibilité de financement privé, mais il faut s'inspirer et adapter ces modèles pour trouver des solutions.

Les ateliers devront donc s'interroger et tenter de préconiser des réponses aux attentes :

- relatives à l'économie du sport, et l'équilibre financier à trouver pour qu'il reste viable malgré le désengagement des collectivités publiques. Des réponses équitables devront être trouvées tant pour les pratiques de haut niveau que pour les pratiques de masse.

- relatives aux besoins de la population, et au rôle du sport facteur d'éducation et d'intégration sociale, à l'esprit sportif, l'esprit club, connu et reconnu dans sa dimension sociale, et garant du fonctionnement associatif harmonieux

1er atelier : financements, besoins, territoires et EPS, sport scolaire, éducation

Animateurs
- Pierre-Philippe Bureau, vice-président délégué du CDOS 91
- Christian Sander, trésorier du CDOS 91 et président du CD Vol à voile

Nombre de participants : 9

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

La prise en charge par l'Etat des rémunérations des professeurs des écoles et des professeurs d'EPS garantit une offre quantitative égale à tous les élèves.

Pour le sport scolaire, l'USEP et l'UNSS sont deux structures départementales des plus dynamiques (nombre de licenciés) et largement implantées (y compris dans les secteurs ZEP-ZUS).
Elles ont pour mission de développer le goût au sport (passerelle entre l'école et le club sportif) mais également des valeurs éducatives propres (citoyenneté). La présence de l'enseignant « rassure » les élèves et explique une fréquentation importante (en particulier, des filles), les activités proposées « complètent » les programmes scolaires.

Les spécificités (EPS, sport scolaire -USEP/UNSS) sont généralement bien reconnues, et des partenariats de qualité existent avec certains comités essonniens de fédérations sportives (opérations « scola », formation des jeunes arbitres, etc.).

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

L'accompagnement éducatif, pour son volet sportif, remet en cause le schéma d'un « parcours de l'enfant sportivement éduqué », à partir de l'EPS obligatoire pour tous, vers l'AS complémentaire mais volontaire, puis le Club sportif.

Les évolutions actuelles (désengagement de l'État, non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite, etc.) inquiètent : la crainte (ancienne) de la substitution par un acteur sportif qui ne peut apporter les garanties éducatives ou l'équité territoriale que l'on attend de l'École est réactivée. La tentation d'en appeler à la sphère marchande n'apportera pas d'amélioration qualitative de la mission éducative de l'école.

Les inquiétudes sont grandes même si des soutiens ont été confirmés après différentes actions volontaristes (postes animateurs USEP, aide financière aux licences des ZEP, heures de coordination UNSS).

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Les financements de l'ensemble de l'action éducative de l'EPS et du sport scolaire (personnels, équipements, déplacements, matériel, organisation) reposent sur des contributions distinctes (État et collectivités) dont l'équilibre est précaire.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

La gratuité et l'obligation scolaire caractérisent l'enseignement de l'EPS. Pour le sport scolaire, la contribution des familles demeure extrêmement faible (moins de 10 € à l'USEP, entre 15 et 30 € en UNSS) et bien moindre que l'adhésion au club sportif.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

Le financement de l'accompagnement éducatif sur le CNDS crée une zone de trouble sur le partage des rôles : la limite est ténue entre être partenaire ou prestataire de service.

Un schéma traditionnel (de l'EPS vers l'AS puis le Club) demeure à sens unique : la dynamique du club sportif (ou du comité) apporte peu de plus-value à la qualité de l'EPS et du sport scolaire.

Les labellisations fédérales (type « écoles de jeunes ») qui valident des projets sportifs associatifs sont peu/pas reconnues alors qu'elles attestent d'une qualité éducative.

PRÉCONISATIONS

Préciser le rôle de chaque collectivité pour assurer la qualité du service public de l'EPS.

Aider à la valorisation des projets associatifs de l'USEP et l'UNSS (meilleure reconnaissance).

Conforter les partenariats respectueux des missions de chacun.

UNE AMBITION

Des rôles et prérogatives renforcés avec des moyens dédiés.

2e atelier : financements, besoins, territoires et sport de haut niveau et compétitions, financements croisés

Animateurs
- Anne Tournier-Lasserve, présidente de l'ES Montgeron Athlétisme
- Gilles Talbot, membre du CDOS 91

Nombre de participants : 6

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

La réussite sportive des sportifs essonniens de haut-niveau est avant tout le fruit du travail du club local (les comités départementaux étant, institutionnellement, plutôt un niveau de détection et d'orientation dans l'accès aux cursus fédéraux de spécialisation).

Rôle majeur des collectivités (soutien financier, insertion professionnelle) encore plus important pour les sports peu médiatisés.

Certains événements de rayonnement national, organisés en Essonne, n'ont qu'un très faible impact sur la pratique sportive ou la reconnaissance des structures formatrices locales.

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Resserrement des subventions aux structures (associations, clubs professionnels) et des aides directes aux sportifs.

Élargissement des disciplines sportives aux disciplines pouvant bénéficier des aides au haut-niveau.

La situation des sportifs « proche » du haut-niveau (pas encore classés sur les listes nationales ou espoirs, etc.) devient très difficile (éloignement des pôles médicaux, peu de passerelles scolaires ou de formation professionnelle conciliables avec les exigences de l'entraînement).

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Le sport de haut niveau constitue un vecteur d'image, un support de communication pour les collectivités, sans relation directe avec le soutien (financier, professionnel) apporté pour favoriser à l'accès au haut-niveau.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

Identification-reconnaissance, en particulier lorsque les sportifs essonniens de renom sont associés à d'autres actions (humanitaire, scolaire, grand public, etc.).

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

Les dirigeants associatifs en charge de structures sportives de haut-niveau ont besoin d'un accompagnement très spécifique (sponsoring, mécénat, gestion financière, juridique, relation avec les agents sportifs, etc.).

PRÉCONISATIONS

Améliorer l'information et l'accompagnement des responsables sportifs et élus locaux pour permettre l'accès des sportifs essonniens au haut-niveau (aides financières, suivi médical, encadrement, formation, etc.).

Apporter des propositions concrètes pour conduire le double projet des jeunes, tant sportif que scolaire ou professionnel (Inspection académique, Université, Chambre de commerce, Département, Région), ainsi que la reconversion post-sportive.
Soutenir les dirigeants sportifs dans les recherches de soutien économique (équipementiers, etc.).

Repenser la séparation existant dans le traitement des sports collectifs et individuels dans l'accompagnement et l'accès au haut-niveau.

UNE AMBITION

Se donner les moyens de conserver les sportifs de haut-niveau dans le club formateur.

Garder les sportifs formés en Essonne et qui ont de réelles capacités à accéder au haut niveau licenciés dans nos clubs, et éviter l'hémorragie vers les régions proches, voire le sud de la métropole.

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 11 février 2010

3e atelier : financements, besoins, territoires et sport du plus grand nombre, santé, publics éloignés, handicapés et besoins de toute la population

Animateurs
- Rolland Besson, président du CDOS 91
- Chantal Schneider, membre du CDOS 91
- Germain Gryson, trésorier adjoint du CDOS 91

Nombre de participants : 12

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

Un réseau associatif fort et dynamique mais inquiet des évolutions structurelles en cours et à venir.

Une réelle vitalité sportive mais des grandes inégalités territoriales.

Une concurrence d'acteurs : gestion directe d'une partie de l'animation sportive par les collectivités, développement d'un secteur marchand (activités de la forme et du bien-être).

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

L'analyse des publics éloignés des pratiques sportives (filles, femmes, ZEP-ZUS, handicap, etc.) se traduit par une focalisation des politiques financières incitatives, souvent au détriment des projets sportifs associatifs globaux.

La multiplication des dispositifs (politique de la ville, contrats éducatifs locaux, Carte jeunes, Caisse d'allocations familiales, etc.) engage les bénévoles vers une démarche de guichet (pour récupérer des financements), parfois au détriment de la vitalité du projet sportif de l'association.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Quelques expériences locales de prise en compte des publics éloignés, soit de façon autonome (ouvertures d'installations) soit par un accompagnement vers les structures associatives... toutefois restant ponctuelles, parfois éphémères et finalement peu répertoriées et évaluées.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

Le rôle majeur des familles dans le financement de la pratique associative, même si on manque d'outil d'observation pour mieux objectiver les évolutions récentes.

Une pratique autonome importante, même si l'Essonne reste dans les départements les plus dynamiques en terme de licences sportives fédérales.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

La professionnalisation augmente le coût d'organisation et influe donc sur l'offre sportive.

Parfois, l'offre sportive pour le plus grand nombre est le moyen de générer les recettes nécessaires au développement associatif.
Le loisir sportif, la recherche de convivialité prennent le dessus sur une offre traditionnelle organisée autour des pratiques compétitives, avec ses règles strictes (horaires, règlements...).

PRÉCONISATIONS

Reconnaître la spécificité de la sphère associative, non-marchande, et cesser de lui appliquer les règles et contraintes du monde économique et commercial.

Donner une meilleure lisibilité aux projets associatifs par la mise en place de politiques contractuelles pluriannualisées.

Conforter la mission de service public du mouvement sportif par une mise en cohérence des politiques publiques.

Garantir le financement public nécessaire à l'accès à tous des pratiques sportives, y compris les activités associatives partagées entre personnes en situation de handicap et valides.

Conforter les coopérations entre les différents échelons territoriaux.

UNE AMBITION

Agir ensemble pour garantir le sport pour tous.

ATELIERS THÉMATIQUES - MENNECY - 11 février 2010

4e atelier : financements, besoins, territoires et sports de nature, protection de l'environnement et libre accès aux espaces naturels

Animateurs :
- Gérard Courtal, secrétaire général du CDOS 91
- Michel Rousseau, membre du CDOS 91

Nombre de participants : 8

CARACTÉRISTIQUE DE LA SITUATION ESSONNIENNE

Un coût de pratique faible et un rendement social (santé, convivialité, etc.) fort.
Une valeur ajoutée citoyenne à l'aménagement des sites et lieux de pratiques (éco-veille, respect, etc.)

Une pratique et une plus-value sportive difficilement évaluables.

TENDANCE CONSTATÉE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

La présence d'associations actives (animation, entretien, etc.) renforce l'attractivité et la dynamique des territoires.

La notion et la démarche de développement durable sont désormais connus des différents acteurs et l'équilibre entre les 3 pôles (développement économique, environnemental et social) constitue un enjeu d'avenir, dans toutes les formes de pratique sportive.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

Question cruciale des évolutions des modes de financements (RGPP, valorisation financière des actions, etc.)

Les modes de financements publics s'orientent vers l'appel à projet, ignorant la réalité associative (socle de fonctionnement, activité récurrente majeure).

La volonté de systématiser le contrôle de la « bonne » utilisation de l'euro public investi.

DU CÔTÉ DES POPULATIONS

Manque d'outils d'expertise des obstacles à la pratique.

DU CÔTÉ DES ACTEURS DU SPORT

Les bénévoles sont sur-sollicités, mais leur expertise finalement insuffisamment prise en compte.

La professionnalisation de l'encadrement sportif (sports de pleine nature et aériens en particuliers) reste dans des volumes d'activité faibles ; peu de professionnalisation dans les structures (agents de développement sportif).

PRÉCONISATIONS

Assurer le développement d'emplois sportifs élargis (environnement, culture, gestion-animation de sites, etc.).
Lutter contre les phénomènes de distanciation sociale (éloignement de certains publics).

Donner à la CDESI un rôle d'interface efficace entre les équipements (aménagements de sites) et le développement de la pratique sportive (gestion, animation).

Favoriser la mutation des pratiques (des inorganisés vers l'associatif structuré) par une politique volontariste (information, communication, signalétique, etc.).

Définir des axes de travail prioritaires d'un observatoire des pratiques.

UNE AMBITION

Construire les partenariats sur les notions de mandat et de contrat.

À l'issue des tables rondes et ateliers thématiques,
différentes préconisations ont été élaborées et présentées :

ÉQUIPEMENTS
Les préconisations

QUELS ÉQUIPEMENTS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU ?
SPÉCIFICITÉ ET TECHNICITÉ

Passer du recensement à la programmation
On ne peut pas pratiquer le sport de haut niveau sans spécificité de l'équipement, sans usage unique des infrastructures dédiées pour certains types d'utilisateurs. La technicité est partout de la part des personnes en charge de la maintenance des équipements comme de ceux qui encadrent les athlètes. Il faut passer du recensement, réalisé grâce au travail du Ministère et de la Direction départementale de la jeunesse et des sports, à une cartographie départementale par activité et par niveau de pratique.

Optimiser l'utilisation des équipements
Rechercher la plus grande efficience, la plus grande efficacité des installations semble être un lieu commun.

Développer les structures d'accompagnement de la performance sur les sites de pratique
En cas de besoin d'un staff médical, d'un espace de musculation, il faut veiller à ne pas éloigner la structure d'accompagnement de l'espace d'entraînement. Il faut, en fait, chercher à mutualiser ce site en le rendant le plus interdisciplinaire possible.

Agir d'une manière concertée
La concertation doit impliquer l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Le vent de l'Histoire souffle dans le sens d'une nécessaire mutualisation des compétences et des énergies pour que l'Essonne trouve une place dans le peloton de tête des départements franciliens.

QUELS ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ?
ACCESSIBILITÉ, POLYVALENCE ET COMPLÉMENTARITÉ

Mieux connaître les conditions matérielles de la pratique scolaire de l'éducation physique et sportive
La complémentarité des équipements dans l'agglomération ne facilite pas les déplacements et ce, malgré les efforts de mutualisation.

Élaborer une charte guide de bonnes pratiques
L'objectif de cette grille consisterait à déterminer l'usage d'un gymnase, qu'il permette l'accueil d'une classe ou la pratique de plusieurs activités (similaires ou différentes). Notre recensement sera, de la sorte, le plus exhaustif possible et adapté à la pratique scolaire.

Généraliser les conventions d'utilisation des équipements sportifs
Le but est d'éviter que les usages ne se croisent pour libérer des créneaux horaires. Il convient, dès lors, de généraliser les conventions entre les chefs de l'établissement, le propriétaire de l'installation et l'utilisateur.

QUELS ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS ?
COHÉRENCE, COHÉSION, COOPÉRATION, ÉCOUTE À TOUS LES NIVEAUX
CET AXE ENGAGE DES ENJEUX SOCIÉTAUX

Favoriser l'accessibilité du plus grand nombre aux différents sites en intégrant la connaissance des obstacles à la pratique
Un GR (circuit de grande randonnée) ne peut pas être multi-usages. Il n'a pas vocation à être mutualisé avec les engins à moteur, comme les quads.

Pérenniser les lieux de pratique
Une coopération entre tous les acteurs est nécessaire pour pérenniser les lieux de pratique.

Généraliser les dispositifs de consultation dans le programme, la réalisation et l'utilisation
De nombreux acteurs nous ont indiqué que telle liaison douce avait été interrompue avant d'être réactivée. Le bon sens n'a, semble-t-il, pas prévalu pour faire, de cette liaison douce, une liaison continue. Il est, enfin, nécessaire d'établir une mise en cohérence prévisionnelle en observant les espaces urbains et périurbains encore disponibles pour développer, demain, les nouvelles disciplines qui plaisent aux jeunes, en proposant volontiers un zapping sportif d'une activité sportive dite de pied d'immeuble à une autre qui nécessite un espace pour éviter toute nuisance.

FINANCEMENTS
Les préconisations

DANS LE DOMAINE DU SPORT DE HAUT NIVEAU
UNE POLITIQUE ACTIVE POUR CONSERVER LES SPORTIFS DANS LE CLUB FORMATEUR

- Améliorer l'information et l'accompagnement des responsables sportifs et des élus locaux pour permettre l'accès des sportifs essonniens au plus haut niveau, à travers des aides financières, un suivi médical, un encadrement, des formations, etc.

- Prendre en compte le projet sportif et socioprofessionnel des jeunes, en assurant notamment leur reconversion postsportive.

- Aider et conseiller les dirigeants sportifs dans la recherche de soutiens économiques (sponsors, équipementiers, etc.).

- Mettre en place des critères proposant une place identique aux sports individuels et collectifs dans l'accompagnement et l'accès au sport de haut niveau.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DU SPORT SCOLAIRE OU, PLUS LARGEMENT, DANS L'ENSEMBLE DU CHAMP ÉDUCATIF
RÔLES ET PRÉROGATIVES RENFORCÉS, MOYENS DÉDIÉS

- Préciser le rôle de chaque collectivité pour garantir la qualité du service public et de l'éducation physique et sportive.

- Aider à la valorisation des projets associatifs de l'USEP et de l'UNSS par une meilleure reconnaissance.

- Développer les partenariats respectueux des missions de chacun.

LE SPORT POUR TOUS
AGIR ENSEMBLE POUR GARANTIR LE SPORT POUR TOUS

- Reconnaître et affirmer la spécificité et le rôle de la sphère associative, non marchande.

Cette prise en compte de la spécificité des associations devra permettre de faire cesser l'application des règles et des contraintes des mondes économiques et sociaux et de valoriser l'engagement bénévole indispensable au maintien et au développement du mouvement sportif associatif.

- Donner une meilleure lisibilité aux projets associatifs.

Cette lisibilité sera permise grâce à la mise en place de politiques contractuelles, pluriannualisées.

- Conforter la mission de service public du mouvement sportif.

Les groupes de travail préconisent une mise en cohérence des politiques publiques. La séparation du Ministère de la santé et du secrétariat de la jeunesse et des sports constitue, en ce sens, un exemple typique des problèmes de cohésion que nous rencontrons.

- Garantir le financement public nécessaire pour l'accès à tous.

- Conforter les coopérations entre les différents échelons territoriaux.

LES SPORTS DE NATURE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
L'AMBITION CONSISTERAIT À CONSTRUIRE LES PARTENARIATS SUR LES NOTIONS DE MANDAT ET DE CONTRAT

- Création d'emplois sportifs élargis, en charge de l'environnement, de la gestion et de l'animation des différents sites.

- Accessibilité des sites à tous les publics (personnes fragilisées, handicapées), en dotant les sites d'équipements respectueux de la nature, permettant la pratique d'activités nouvelles, en maintenant l'accès gratuit à tous les sites et en limitant l'implantation d'activités à vocation marchande.

- Rôle d'interface efficace confié à la CDESI entre les équipements et le développement des pratiques sportives.

- Prise en compte de la mutation des pratiques et des pratiquants grâce à une politique volontariste au niveau de la formation et de la communication.

- Mise en place d'un observatoire des pratiques et de leurs évolutions.

3e ÉTAPE : SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE
Marcoussis le 26 mars 2010

À l'initiative du Conseil général, la soirée de clôture des 3es Assises départementales du sport, des APS et de l'EPS s'est déroulée au Centre national du rugby à Marcoussis. Après un accueil par Rolland Besson, président du CDOS Essonne, au nom du collectif d'organisation de ces assises, deux tables rondes étaient proposées. Elles furent l'occasion de confronter la synthèse des travaux préparatoires à l'avis et l'expérience de différents responsables essonniens : représentants des services de l'État (DDJS, Inspection académique) et des collectivités (Département, communes).

Enfin, le temps solennel de conclusion sur l'occasion de recueillir l'expression du Président du Conseil général et du Préfet de l'Essonne.

Ouverture

ROLLAND BESSON
Président du CDOS de l'Essonne

Pour ouvrir cette soirée, je voudrais, dans un premier temps, saluer les présences dans cette salle de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de Monsieur le Vice-président du Conseil général, de Monsieur le Directeur départemental de la jeunesse et des sports, d'un certain nombre d'élus locaux, et notamment de maires-adjoints chargés des sports.
Nous allons, en compagnie de mon ami Gérald Courtal, Secrétaire général du CDOS, vous livrer quelques propos d'introduction.

Nous avons organisé, avec de nombreux partenaires, ces troisièmes assises en Essonne. Depuis le mois de janvier 2010, se sont succédées plusieurs rencontres. Nous sommes aujourd'hui parvenus au terme d'un premier temps consacré à l'organisation du dialogue, aux échanges et d'une réflexion partagée pour aboutir, ce soir, à quelques préconisations.

À la suite de cette phase de présentation, auront lieu deux tables rondes. Leurs animateurs vous préciseront le contenu des échanges ultérieurement. Nous tenons à votre disposition une documentation importante, comportant notamment les actes des deux premières assises. Vous aurez également la possibilité d'intervenir dans les débats en posant des questions écrites, qui seront transmises aux animateurs des tables rondes.

Pourquoi avoir choisi cette date du 26 mars 2010 ? Les premières assises se sont déroulées en 2001. Tous les quatre ans, le CDOS et ses partenaires, tous concernés par l'éducation physique et sportive, par les activités sportives pour tous et par l'ensemble des disciplines du sport fédéral, se mobilisent pour un mener un travail, à nos yeux indispensable, de réflexion et de dialogue, permettant d'actualiser en permanence les éléments de réponse que nous pouvons apporter à nos concitoyens essonniens, en vue de répondre à leurs besoins. Ce travail, comme nous avons pu le constater lors de la préparation de ces troisièmes assises, s'avère d'autant plus fécond qu'il rassemble une grande diversité d'acteurs : les services de l'État, le Conseil général de l'Essonne, les collectivités locales - souvent représentées par des élus au sport et des responsables territoriaux des services des sports -, les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS), au travers de la contribution du SNEP-FSU, le mouvement sportif départemental, caractérisé par la diversité de ses disciplines (spécifiques, multisports et scolaires) et les clubs omnisports.

Ce travail, réalisé en commun, fait également une large part aux acteurs de terrain, aux représentants des associations locales, scolaires, d'entreprises, toutes en prise directe et en contact permanent avec la réalité quotidienne des Essonniens de tous les âges et de toutes conditions sociales. Ce travail partagé est source de connaissance indispensable, proposant une analyse des diagnostics qu'il est impératif d'établir, aujourd'hui, à tous les échelons territoriaux, si l'on veut, ensemble, être en mesure d'élaborer des politiques publiques à même de générer toujours plus de solidarité et d'équité entre les habitants et les territoires.

Cette exigence est encore plus forte aujourd'hui. En quatre ans, les conditions de vie des Essonniens se sont parfois dégradées, entre la crise de l'emploi et les crises sociales et éducatives, impactant la vie quotidienne de chacun. Pour autant, tel est l'enseignement majeur du travail engagé au cours de ces trois derniers mois, tous les acteurs concernés se retrouvent autour des valeurs de partage et de solidarité, et sont en mesure de proposer des pistes de travail convergentes, propres à dépasser les situations d'angoisse, de craintes que nombre d'entre nous vivent aujourd'hui quotidiennement.

Les premières synthèses dont vous disposez traduisent ces réalités. Quant aux tables rondes qui suivent, elles vont permettre de progresser ensemble, au-delà du cadre de ces rencontres, dans la voie d'une coopération toujours plus nécessaire, cherchant à répondre aux attentes de tous les Essonniens. Je vais désormais céder la parole à mon ami, Gérard Courtal, avant que ne s'ouvre la première table ronde, dont il sera l'animateur.

GÉRARD COURTAL
Secrétaire général du CDOS de l'Essonne

Merci Monsieur le Président.

Il faut toujours savoir d'où l'on part. Je vais, ce soir, évoquer, en quelques mots, le mouvement olympique et sportif français dont nous sommes l'organe décentralisé – le Président parle de «déconcentration» – au niveau du département de l'Essonne. Le sport français se caractérise par son intégration à la culture et ses valeurs démocratiques.

Inscrit désormais dans une économie de type capitaliste, le sport a été marqué par une intervention étatique forte dans les années post-guerre mondiale, relayée par l'intervention des collectivités territoriales, dont les responsabilités ont été accrues depuis les lois de décentralisation de 1982 et de 1983 ; collectivités qui ont su donner sens et vie à la clause dite de compétence générale. Ce parcours a abouti au modèle français du sport, omniprésent et en surplomb.

Le modèle français est un modèle complexe, qui se fonde sur des relations entre la sphère publique et la sphère privée. Toutefois, depuis Coubertin, il conserve un sens profond et unitaire, apparaissant comme

une lutte vers le progrès, menée par des acteurs divers (parents, État, entreprises, collectivités territoriales, médecins, etc.) pour démocratiser le plus possible les pratiques en réaffirmant les missions de service public, partagées entre l'Etat, les collectivités territoriales et la vie associative.

Ces troisièmes assises ont pour cadre le slogan universel : « Le sport pour tous ». Pour organiser nos débats, nous avons choisi un triptyque structurant : l'excellence, l'éducation, le développement des pratiques et des territoires. Nous aborderons également le triple volet, désormais obligatoire : économique, social et environnemental.

Voilà, en quelques mots, le cadre des valeurs dans lesquelles nous nous situons. Nous allons désormais ouvrir la première table ronde, qui met en présence Monsieur le Vice-président du Conseil général, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame le maire-adjoint de Morsang-sur-Orge et Monsieur le Directeur départemental de la jeunesse et des sports.

PREMIÈRE TABLE RONDE
Les équipements

Animation : Gérard COURTAL et Michel ROUSSEAU
Secrétaire général et membre du CDOS 91

Dans le cadre de cette première table ronde de la soirée, je vous rappellerai la synthèse relative aux équipements, extraite des actes des deuxièmes assises de mai 2006.

LE BILAN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

À cette époque, le parc des équipements sportifs essonnien était majoritairement composé d'installations réalisées dans les années 1970, conçues pour répondre aux exigences pédagogiques et sportives du moment. Ces installations, qui avaient une durée de vie entre 20 et 25 ans, étaient, pour la plupart, et ce malgré les efforts d'entretien consentis par les collectivités locales, à bout de souffle, nécessitant d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes. L'ampleur de l'engagement était telle qu'il semblait parfois plus réaliste et moins coûteux d'envisager leur remplacement.

Dans le même temps, le recensement des équipements locaux mettait en évidence de profondes disparités de densité et de disponibilité au niveau du département, d'une ville à l'autre et d'une communauté à l'autre. Les disparités sont particulièrement flagrantes entre le Nord et le Sud de l'Essonne, toujours en déficit d'infrastructures. La grande majorité de ces équipements, conçue pour répondre aux normes des années 70, s'avère inadaptée pour répondre aux exigences compétitives en vigueur aujourd'hui.

Quatre ans plus tard, à l'issue des tables rondes relatives à la problématique de l'équipement, nous vous présentons les éléments caractéristiques de la situation essonnienne :

- un territoire fortement contrasté avec des oppositions nettes, tant dans les sites (urbains, naturels, etc.) que dans les pratiques ;
- un patrimoine d'équipements sportifs vieillissant, même si l'on constate des efforts de réhabilitation notables ;
- une rare consultation des usagers quant à leurs besoins, conduisant à des résultats souvent en décalage avec les attentes.

L'EPS à l'école

Alors que les programmes préconisent un menu d'activités, diversifiées tout au long de la scolarité, l'offre de pratique sportive reste déséquilibrée avant tout en raison du manque d'installations adaptées.

La formation des sportifs de haut niveau

La majorité des équipements et des sites de pratique demeurent plurivalents et limités à l'enceinte sportive. Les contraintes de l'entraînement ne sont que trop rarement prises en compte.

LES TENDANCES CONSTATÉES SUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

Le développement durable est à l'ordre du jour, comme l'ont compris les collectivités territoriales, qui n'ont pas les moyens financiers pour adapter leurs équipements. Les enseignants et les responsables associatifs demeurent trop peu associés aux projets de rénovation ou de constructions des installations sportives. Quant aux spécificités scolaires, elles sont également trop peu prises en compte.

Quelques infrastructures ont cependant été créées :
- des piscines,
- des murs d'escalades,
- des terrains synthétiques,
- des stades spécialisés, avec une spécialisation centrée soit sur l'entraînement, soit sur la compétition,
- une aide structurelle à la médecine sportive.

Le rôle des institutions et des collectivités

Les contraintes financières, le manque d'ambition d'une politique sportive et le parc d'équipement vieillissant entraînent des prises de décision à court terme, sans imaginer les besoins du futur.
L'échelon local reste le premier financeur et le niveau de décision pour l'implantation et la réalisation de l'équipement sportif. La décision repose donc souvent sur le dynamisme associatif, qui motive la décision des élus locaux alors que l'organisation sportive du sport de haut niveau relèverait davantage d'un échelon départemental, régional, voire national.

Le public et les usagers

En référence au concept de développement durable, les synergies habitat/loisirs/travail sont à construire.
On constate, en outre, le besoin d'identifier des équipements comme des lieux de pratique, accessibles et conviviaux intégrés dans la vie de la cité. La spécialisation des équipements éloigne les publics de proximité, rend plus difficile l'accès pour les personnes fragilisées et confidentielle la pratique du sport de haut niveau.

Les acteurs associatifs

La mise en place du Comité départemental olympique et sportif, lieu d'échanges, a permis une meilleure connaissance entre les activités et préfigure le travail participatif attendu de la Commission départementale des espaces des sites et des itinéraires (CDSI).

La politique d'équipements a un effet positif fort, trop souvent dissuasif sur l'engagement des bénévoles.

Le partage des équipements

Les objectifs différents créent parfois des tensions ou des concurrences par manque de connaissance mutuelle.

Sur ces mots, je cède la parole à Gérard Courtal.

De ce constat, émane de l'expression des sites décentralisés sur lesquels nous nous sommes rendus. Les axes des interventions sont larges et peu protocolaires. Dès lors, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'un responsable scolaire puisse prendre la parole au sujet du sport de haut niveau, et vice-versa.

Il existe quatre espaces d'expression :

- le lieu de formation des individus : l'éducation physique et sportive scolaire, les enceintes sportives ;
- le sport de haut niveau avec ses besoins spécifiques ;
- le masse loisir qui regroupe toutes les formes de handicap (physique, mental, social, etc.) ;
- les activités de pleine nature. Bien que l'Essonne ne puisse pas être définie comme un département de pleine nature, le nombre de licenciés, avec leurs besoins et leurs demandes spécifiques, s'avère conséquent. Le département ne disposant pas des équipements adaptés, il est nécessaire d'aller à leur recherche, ce qui pose d'évidents problèmes d'accès.

Pour guider les interventions, nous allons tâcher d'établir une trame indicative proposant, d'une part, un panorama général de notre département et d'ailleurs ; d'autre part, nous porterons notre regard vers les écarts entre les mesures à prendre, le travail réalisé et les tâches restant à effectuer. Ensuite, nous mettrons l'avenir en perspective pour voir comment l'on se projette, en imaginant des solutions viables en phase avec l'idée de développement durable qui impacte non seulement la conception des équipements mais également l'économie environnementale.

Nous allons donner la parole aux interlocuteurs sur ces quatre thèmes, qui dresseront un bilan de leurs actions avec un regard prospectif sur ce qui pourrait être fait.

Le débat

Patrice SAC
Vice-président du Conseil général de l'Essonne, chargé de la culture du sport et des archives départementales

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le rapport sur les équipements sportifs dans l'Île-de-France souligne le manque d'infrastructures de l'Essonne. Nous ne sommes cependant pas en fin de classement avec, en moyenne, 34 équipements pour 100 000 habitants quand la moyenne en Île-de-France est de 24 équipements. Il est toujours utile de comparer les situations.

Le sujet de l'équipement n'est pas nouveau. Le département a toujours soutenu les créations et les réhabilitations d'équipements, en s'associant notamment à la Région et aux villes. Chaque année, une dizaine de projets reçoit ainsi des financements. Les sommes peuvent être peu importantes pour de petites améliorations ; elles le sont davantage pour des réhabilitions, voire des créations d'équipements visant à rattraper le retard en la matière.

Les communes peuvent choisir de consacrer leur budget pour d'autres équipements publics, comme les routes, plutôt que les équipements sportifs, qui s'usent. Nous avions repéré, il y a dix ans, le déficit des équipements aquatiques. Notre volonté forte s'est traduite par des financements particuliers, palliant cette carence. Au terme des débats et de l'analyse, nous avons réhabilité, en dix ans, 29 piscines et soutenu la création de 10 centres aquatiques pour plus de 30 millions d'euros. De nombreux projets vont encore se réaliser pour rééquilibrer les déficits, même si je ne peux pas ignorer le débat que suscite le stade nautique de Mennecy.

LES ACTIVITÉS DE NATURE

Les équipements pour les sports de nature et de développement durable ne sont pas pléthore, bien que l'on sache que les activités vont se développer. Nous devrons donc œuvrer au développement de ces pratiques. Un exemple : une voie routière s'est créée, près chez moi il y a quelques années. Conçue comme un axe de déplacement et de cheminement lointain, cette route devient, en fin de semaine, une petite base de loisirs sécurisée dans laquelle viennent les parents avec leurs enfants pour faire du vélo ou du roller. Au final, ce lieu est devenu un espace sportif et familial alors même qu'il n'a pas été construit à cet usage.

LE SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Il convient d'engager le débat sur le développement durable qui, très souvent, nous questionne sur les économies d'énergie ; sur les problèmes de sécurité et de remise aux normes qui, parfois, orientent les priorités du financement au détriment de l'amélioration des surfaces et de l'organisation des circulations équipements. Les élus ont bien pris en compte tous ces sujets.

Une partie importante des financements sera, dans l'avenir, mobilisée pour adapter les équipements aux personnes à mobilité réduite. Nous enregistrons actuellement un profond retard sur ce sujet. Nous devrons ainsi installer, par exemple, des ascenseurs. Ces questions sont complexes et il est nécessaire, pour une personne qui a des responsabilités au sein d'une municipalité, d'affronter la réalité.

Par ailleurs, naissent de nouveaux besoins. Ainsi, les footballeurs souhaitent être équipés de terrains synthétiques, nécessitant d'importants moyens financiers. Si nous n'accédons pas à la demande, parents et enfants préfèreront aller dans la municipalité voisine qui, elle,

possède ces équipements moins salissants. Une compétition se crée, nous obligeant à consacrer des crédits spécifiques.

LE SPORT SCOLAIRE

Nous soutenons le développement des équipements sportifs en même temps que celui des collèges. Nous devons travailler avec les villes pour que ces infrastructures soient accessibles aux collégiens et aux écoles primaires. À ce sujet, je propose au CDOS de travailler avec l'Union des maires et l'Éducation nationale pour partager des points de vue et ainsi percevoir les différents besoins. Vous évoquiez l'idée de créer un cahier des charges spécifiques. Je pense que nous pourrions réaliser cet outil en partenariat avec les élus.

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est un sujet compliqué. Vous n'avez pas mentionné les nouvelles structures de coopération. Dans le futur, les liens entre les agglomérations et le monde sportif se rapprocheront indubitablement. Nous devrons réfléchir à cette évolution possible, à ce nouvel échelon.

Je suis membre de la Commission chargée de valider les normes sportives pour le haut niveau et, à ce titre, je constate que l'exigence d'imposer des normes dans le milieu du sport, et notamment dans le football, implique des financements importants.

Gérard COURTAL
Secrétaire général du CDOS de l'Essonne

Tous les intervenants ont été destinataires des documents synthétiques relatifs aux assises du sport. Leurs discours se veulent donc exhaustifs.

La seconde intervention portera sur les versants éducatifs et sociaux de la pratique sportive ; sur les difficultés que provoque leur organisation, surtout lorsque l'on est confronté, sur le terrain, à la population qui manifeste ses exigences.

Elisabeth ROLANDO
Maire-adjointe chargée des sports à Morsang/Orge

La participation à cette table ronde est pour moi une première mais je vais essayer en tant que nouvelle élue de vous faire part de mes observations. Je partage comme beaucoup d'entre vous les constats qui viennent d'être établis. Elus aux sports, nous sommes confrontés à des problèmes de financement .Défendre son budget en bureau municipal n'est pas chose facile. La ville de Morsang-sur-Orge appartient à l'agglomération du Val d'Orge. Nouvelle élue, j'ai souhaité rencontrer mes collègues, en vain ! Après avoir échangé avec quelques maires-adjoints dans la salle, je sais maintenant que je ne suis pas un cas isolé.

Sur notre commune, nous avons sollicité les associations par le moyen d'un questionnaire pour recueillir leurs attentes et leurs besoins. Toutes souhaiteraient des créneaux horaires supplémentaires pour répondre à une demande croissante des pratiquants. À elle seule notre commune ne peut prendre en charge la construction de nouveaux équipements. Nous avons sollicité l'aide de l'agglomération. Deux associations ont obtenu des créneaux horaires auprès de communes proches de Morsang ; je crois que c'est une démarche qu'il faut encourager pour permettre aux associations d'améliorer leur offre de pratique. Nous devons aussi faire un effort de communication entre les communes pour optimiser le fonctionnement de nos clubs sportifs.

Concernant le sport scolaire, nos équipements et notre capacité d'encadrement (un éducateur sportif municipal) semblent moins importants que dans d'autre communes ; nous avons mis en place un partenariat avec les associations sportives, la ville et les écoles. Les éducateurs sportifs des associations interviennent dans celles-ci ; leur rémunération est prise en charge à 50% par la ville et 50% par les associations. Le petit budget dont je dispose pour ces opérations ne me permet pas de répondre à toutes les demandes des enseignants, à mon grand regret.

Enfin, nous observons que l'attrait pour les pratiques libres se développe ; le montant des cotisations, ainsi que les contraintes horaires d'une structure associative expliquent en partie ce phénomène. Le Parc du Château de Morsang-sur-Orge est un lieu propice aux activités physiques mais l'entretien de ses espaces représente un coût important, de même que la mise la mise en place de petits équipements favorisant une pratique ludique (ex : ateliers sportifs…).

La gestion des pratiques libres pose aussi un problème aux municipalités. À titre d'exemple, nous avons été confrontés à cette situation sur notre stade municipal avec un groupe d'adultes qui souhaitait occuper à discrétion un terrain de football le dimanche après-midi ; nous avons dû intervenir auprès de ces personnes pour faire respecter le droit de chacun à partager des installations sportives. En effet, nous ne pouvons accepter que «la loi du plus fort» règne sur des équipements municipaux.

Structurer les pratiques libres me semble nécessaire mais c'est une démarche qui demeure difficile et qui pourrait faire l'objet d'une réflexion commune à l'avenir.

Christian WASSENBERG
Inspecteur d'académie

Le premier paramètre de la réflexion et de l'engagement de l'Inspection académique est la prise en compte des enjeux, qui pourraient se résumer en une interrogation : comment faire que les 230 000 élèves du département, de l'école maternelle aux études post-baccalauréat, puissent avoir une activité sportive, de la manière la plus équitable possible. L'approche scolaire, je le rappelle, est généraliste et s'inscrit dans le cadre d'un enseignement global, qui concerne toutes les disciplines. La question des équipements, bien que je ne sois pas un spécialiste de la question, se pose en trois termes, qui s'interpénètrent :
- l'accessibilité, le temps ;
- la complémentarité ;
- la plurivalence, la polyvalence des équipements.

L'ACCESSIBILITÉ

Je suis rarement interpellé à propos des questions d'accessibilité dans le premier degré. Les enseignants, en effet, proposent des activités physiques, par exemple, dans la cour de l'école. J'aimerais rappeler que, même petit, en maternelle, il est important d'avoir accès, avec toutes les contraintes qui existent, à des espaces, des équipements sportifs réels.

En revanche, les difficultés se posent pour le second degré. L'Inspecteur d'académie est informé de ces problèmes par des voies détournées : lorsque le temps de déplacement vers les équipements sportifs excède le raisonnable, le professeur demande à bénéficier d'heures

supplémentaires. Si nous pouvons le faire, nous le faisons, à condition que cela reste dans la limite du raisonnable ; il est, en effet, hors de question d'accepter que les élèves soient contraints de se déplacer pendant trente minutes. Cette problématique peut être majeure, notamment pour les accès aux piscines. Savoir nager est pourtant inscrit au programme de la sixième.

L'accès pose problème par rapport au nombre d'utilisateurs. Il est donc nécessaire de le prioriser et de l'harmoniser. Pour aborder ce point, il serait efficace de se réunir avec les élus. Nous pourrions ainsi convenir d'une méthode et de priorités. Je tiens à souligner que certaines pratiques sont, à cet égard, exemplaires. Nous devrions, suivant ce principe, aboutir à des conventionnements tripartites d'utilisation.

LA COMPLÉMENTARITÉ

Les besoins sportifs à l'école ne se résument pas à des besoins de salles couvertes, bien qu'elles demeurent indispensables. Des espaces ouverts et sécurisés - des stades, des pistes d'athlétisme, des parcs cartographiés - sont nécessaires pour répondre aux enjeux des programmes.

Dans les zones urbanisées, la pratique d'activités en espace naturel peut se révéler problématique. Bien que l'on pourrait, dans certains secteurs, organiser des courses d'orientation, rien n'est intenté, soit pour des raisons de sécurité soit parce que l'espace n'est pas cartographié.

Il est important de souligner ces sujets, qui impliquent une complémentarité des équipements (extérieurs/intérieurs).

LA POLYVALENCE

Nous avons besoin d'espaces polyvalents permettant aux professeurs de varier leurs activités.

Zbigniew RASZKA
Directeur départemental de la jeunesse et des sports

Je vais, avant de m'exprimer au sujet des équipements, parler quelque peu des invités. Je me réjouis que le Président et son équipe aient réussi à rassembler pour ces assises des représentants du Conseil général et des collectivités territoriales.

L'Inspecteur d'académie est également présent pour évoquer la réalité du sport dans le département, ce qui montre la qualité des relations entre la Direction départementale de la jeunesse du sport et l'Inspection académique.

Monsieur Sac, précédemment, se félicitait du taux d'équipement dans notre département. Nous pouvons expliquer que ce taux a baissé, en quelques années, passant de 35 à 34 équipements pour 100 000 habitants en raison de la croissance démographique. La moyenne nationale, quant à elle, équivaut à 51 équipements pour 100 000 habitants. Dans nos ZUS, la moyenne descend à 19 équipements pour 100 000 habitants.

Je suis très sensible au lien entre le sport et l'éducation. Nous nous sommes réunis récemment pour évoquer l'opération « mille clubs », dont l'objectif consistait à laisser s'exprimer les jeunes des quartiers. Nous avons dû affronter de lourdes difficultés. Il est nécessaire, à la genèse de tout programme, d'investir dans des infrastructures : dans des parcs pour que les enfants puissent jouer et courir. Les programmes de construction de collèges, de lycées, doivent, par conséquent, prévoir de telles installations.

Le recensement des équipements sportifs constitue l'une des priorités pour la Direction départementale de la jeunesse du sport. Cet axe sera renforcé par les nouvelles Directions départementales de la cohésion sociale.

L'aide de l'État est désormais ciblée sur les équipements structurants (l'implantation des infrastructures permet le renforcement des activités, élever le niveau de pratique et, en même temps, permettre l'accueil d'événements importants, dépassant le cadre local). Certains crédits, peu utilisés, sont dédiés à l'aménagement d'équipements pour l'accès aux personnes handicapées.

Des moyens existent, notamment pour les zones urbaines sensibles. Les aides restent, à ce sujet, modérées, mais tâchent d'être œcuméniques. Notre souhait consistait à installer des équipements sportifs au cœur des quartiers, ce à quoi répond le projet d'installation à Massy. En effet, les habitants n'ont qu'à traverser la rue pour pratiquer du sport. Nous avons obtenu une aide du CNDS pour la réfection de la piste d'athlétisme. À proximité, nous avons créé un terrain synthétique en partenariat avec l'association « One four all » (le 14 étant le numéro inscrit sur le maillot de Thierry Henry). Il faut savoir que deux joueurs, venus du club des Ulis, jouent aujourd'hui au plus haut niveau, l'un dans l'équipe de Barcelone et l'autre dans celle de Manchester. Les grands sportifs, nous pouvons en témoigner, peuvent être généreux. Ces personnes, originaires des quartiers, font preuve de leur reconnaissance en nous apportant une aide. Il est nécessaire, me semble-t-il, de souligner ces bons offices qui existent dans le monde du sport.

L'équipement au cœur des quartiers permet la pratique. Nous possédons, notamment, un stade à Bondoufle et une piscine à Massy destinés à la compétition. La difficulté consiste à faire vivre ces équipements. Lors d'une réunion à Sénart, qui s'est déroulée cette semaine, nous avons évoqué la réalisation d'une salle couverte d'athlétisme limitrophe entre deux départements. Le débat a été posé : cette salle va-t-elle se limiter à l'accueil de compétitions ? Le cas échéant, comment rentabiliser cet équipement ? Faut-il alors l'ouvrir à d'autres activités ?

La démarche participative s'organise sous la forme de questions écrites que l'on me remet. Monsieur le Vice-Président du Conseil général a interpelé l'auditoire avec la question du terrain synthétique. Voici donc la question : « Comment concilier difficultés d'investissement et limitation des coûts de fonctionnement ? »

Patrice SAC
Vice-président du Conseil général de l'Essonne, chargé de la culture du sport et des archives départementales

Je ne m'oppose pas aux terrains synthétiques, bien au contraire. S'ils ne multiplient pas les surfaces, ils permettent d'offrir davantage d'heures d'usage. Peut-être me suis-je mal exprimé ?

Si l'on compare les budgets d'entretien, et notamment avec la présence humaine, alors effectivement les dépenses sont inférieures. En revanche, les budgets ne sont pas les mêmes. On investit beaucoup et l'on réalise des économies de fonctionnement. Il reste toutefois difficile d'expliquer à ses collègues que, même si l'investissement est lourd, il est nécessaire pour, à terme, réaliser des économies globales d'argent public.

LES PRÉCONISATIONS

En conclusion, les animateurs présentent les premières préconisations des Assises départementales 2010 relatives aux équipements sportifs (cf page 19).

DEUXIÈME TABLE RONDE
Les financements

Animation : Pierre Philippe BUREAU
et Chantal SCHNEIDER-BESSON
Vice-président délégué et membre du CDOS 91

Cette seconde table ronde sera consacrée aux aspects économiques et donc des modes de financements qui déterminent la qualité et le développement du sport.

Jusque dans les années 70, le système sportif s'est développé selon une double logique, à la fois éducative et compétitive, caractérisée par une forte intervention de l'Etat, du mouvement sportif et du soutien des communes. Jusqu'à la fin du siècle, les pratiques se sont largement démocratisées. Le nombre de licenciés a été multiplié par trois, notamment grâce aux évolutions des politiques fédérales et une attention nouvelle accordée à l'ensemble des publics.
Toute l'organisation du sport, en France, a été marquée par cette évolution, avec l'apparition de nouvelles pratiques physiques et sportives, l'accroissement de la formation et de la qualification d'un encadrement sportif qui s'est progressivement professionnalisé.

La décentralisation, le renforcement de l'intercommunalité ont, dans le même temps, facilité l'intervention des collectivités territoriales, qui, dans le contexte économique favorable d'alors, ont utilisé la clause de compétence générale pour soutenir et développer les pratiques sportives sous toutes leurs formes.

L'année 2010 sera vraisemblablement historique pour l'organisation du sport en France. Ces assises marqueront, d'une manière forte, la politique sportive de notre pays et, certainement, au-delà. La réforme des politiques publiques, le projet de loi relatif aux collectivités locales et l'incitation pressante qui, chaque jour, nous pousse à nous tourner vers le monde économique, voire la sphère marchande, alterne avec des expressions diffuses d'une reconnaissance de la spécificité associative. Ce panorama complexe caractérise aujourd'hui la situation du sport, sous toutes ses formes, dans notre département.

Lors des assises de 2006, la question du financement des sports n'était pas explicitement abordée mais induite dans de nombreux constats. Lesquels constats réaffirmaient l'importance d'un service public du sport, le besoin d'une reconnaissance du rôle social des bénévoles associatifs et constataient l'émergence d'un nouveau marché des activités physiques et sportives. Seuls ces trois items apparaissent dans la synthèse des assises. À la fin de l'année 2009, le collectif d'organisation de ce nouveau cycle d'assises départementales a considéré que les thèmes de l'équipement et du financement étaient déterminants.

Il est souvent difficile de délier des questions imbriquées. Telle sera pourtant notre tâche lors de cette seconde table ronde.

LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DES POLITIQUES SPORTIVES DEPUIS 2006

Lors de la précédente table ronde, nous avons essayé, au niveau du CDOS, de souligner les éléments caractéristiques de la situation du financement et des politiques sportives.

Nous avons abordé cette question à travers une séance plénière, pendant laquelle sont intervenus des consultants de l'économie du sport, des universitaires spécialisés dans les questions de gestion et de management des activités sportives, des représentants d'associations sociales et des élus locaux. Ces apports ont ensuite été enrichis, approfondis selon leurs thématiques. Nous allons dégager quelques éléments caractéristiques de la réalité essonnienne, telle qu'elle est aujourd'hui perçue par les participants à ces troisièmes assises départementales.

Nous constatons une réelle reconnaissance à la fois des spécificités de l'éducation physique et sportive scolaire, des pratiques associatives (de loisir, de compétition, de haut, voire de très haut niveau), des pratiques sportives autonomes, dites « inorganisées », et urbaines. Certaines pratiques, nous pensons là plus particulièrement à l'éducation physique et sportive et au sport scolaire, aux sports pour tous et aux sports de nature, s'organisent avec de faibles coûts d'organisation mais dont le rendement social est fort au niveau de l'éducation, de la santé, de la convivialité et de la socialisation.

Naissent des logiques de partenariat, notamment entre les différents acteurs institutionnels, soit à l'échelon local ou à un niveau intercommunautaire, départemental. Nous constatons, dans le département de l'Essonne, une réelle vitalité sportive souvent confrontée à de profondes inégalités territoriales.

Nous pouvons tous partager le même constat : le réseau associatif essonnien, fort et dynamique, est de plus en plus inquiet, préoccupé par les évolutions structurelles à venir. Le phénomène tend à croître : les concurrences sont de plus en plus importantes dans le domaine de l'animation sportive. Les collectivités territoriales, tout comme les clubs, sont préoccupés : le monde marchand, moyennant finance, s'adresse directement à la population.

Sont organisés, dans notre département, quelques événements médiatiques, dont l'impact sur la pratique sportive reste très faible. Certaines activités contribuent à l'aménagement des lieux et à la vie locale. Nous pensons que ce phénomène, important, doit être développé. Les actions de sponsoring, de mécénat et de communication demeurent marginales. Ces pratiques, nous en sommes persuadés, ne sauraient toutefois couvrir l'ensemble des besoins des organisations sportives.

LES ÉVOLUTIONS

Nous constatons, depuis 2006, des évolutions nouvelles.

Au niveau des institutions et des collectivités

Des évolutions structurelles s'avèrent déstabilisantes. Nous craignons que les principes d'égalité et équité ne soient abandonnés en même temps que les modèles existants (services publics, associations désintéressées), au regard de la perte d'équilibre dans les montages financiers.

Soutien des acteurs locaux et départementaux

Des liens existent pour préserver les missions et les moyens, bien que les marges de manœuvre demeurent réduites.

La contribution active des associations

Les associations permettent le renforcement, l'attractivité et la dynamique de nos territoires.

Rapidité de la mise en œuvre des projets

Les projets qui sont déposés, par leur nature, ne peuvent dépasser les difficultés financières.

Massification des contrôles sur la bonne utilisation des derniers publics

Ces contrôles nécessaires peuvent quelques fois paraître abusifs.

LES USAGERS

Les familles ont un rôle majeur dans le financement de la pratique sportive. Nous sommes de plus en plus confrontés à des personnes qui, ne pouvant plus en assumer la charge économique, perdent l'accès à une pratique sportive. Seules l'école et l'éducation physique et sportive permettent de toucher tous les enfants.

La prise en compte du handicap, et nous nous en félicitons, progresse mais reste parcellaire. Lorsque l'on discute avec les familles et le Comité départemental du handisport, on constate la nécessité de prendre en compte les problématiques du déplacement des personnes dont la mobilité est réduite, du matériel adapté, de l'encadrement et de la formation.

La sélection des sportifs de haut niveau reste difficile en raison de l'éloignement des pôles médicaux et du peu de parcelles scolaires qui existent avec les exigences d'un entraînement quotidien.

LES ACTEURS ASSOCIATIFS

L'identification des publics éloignés (les filles, les femmes, les habitants des ZEP, des ZUS, les personnes handicapées) se traduit souvent par une politique d'aides incitatives. Ainsi, des financements peuvent être perçus par le biais du CNDS.

La multiplication des dispositifs (politiques de la ville, contrats éducatifs, carte jeune, aide de la Caisse d'allocation familiale) intéresse les familles mais contraint les bénévoles des associations à se transformer en guichetiers, chargés des tâches administratives.

LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équilibre entre les trois pôles que sont le développement économique, environnemental et social constitue un enjeu d'avenir pour toutes les activités sportives.

La professionnalisation de quelques pratiques augmente les coûts d'organisation et influe donc sur l'offre sportive proposée.
La diversité des besoins au niveau du sponsoring, du mécénat, de la gestion financière, juridique, nécessite l'accompagnement des dirigeants sportifs et associatifs.

Les bénévoles sont très sollicités mais leurs compétences, leurs expériences et leurs expertises ne sont que rarement prises en compte par les décideurs.

Le débat

À partir des problématiques ainsi résumées, il est temps de donner la parole à nos invités : Monsieur Raszka, vous êtes Directeur de la jeunesse et des sports en Essonne depuis bientôt huit ans. Que représente aujourd'hui cette problématique des moyens financiers, de la gestion du sport, dans votre fonction ?

Zbigniew RASZKA
Directeur départemental de la jeunesse et des sports

Le financement est essentiellement assuré par les crédits du CNDS.

Les moyens du département dépassent 2 millions d'euros et répondent à certains critères, certains choix, représentant les orientations de l'Etat.

Sont prioritaires les publics les plus éloignés de la pratique sportive (les femmes, les personnes handicapées, les populations habitant dans les quartiers favorisées).

Les demandes, pour leur part, sont plus raisonnables cette année et équivalent à 4 millions d'euros.

La présentation qui vient d'être faite est très large.

Nous avons évoqué le sport de haut niveau à travers les utilisateurs, les filières d'accès et la médecine du sport.

Je rappelle que les contrats d'objectifs sont conclus au niveau national et sont signés entre le Ministère et les fédérations.

Les grandes fédérations, dont certains des athlètes représentent la France au niveau international, bénéficient de subventions et d'une délégation (les fédérations ont en charge de sélectionner les représentants nationaux et de décerner les titres).

Tournons-nous maintenant vers la collectivité territoriale départementale : M. Dominique Lebreton, Directeur des sports, de la jeunesse et de la vie associative au Conseil général, comment la question du financement est-elle appréhendée à l'échelle du Conseil général de l'Essonne.

Dominique LEBRETON
Directeur des sports, de la jeunesse et de la vie associative au Conseil général de l'Essonne

Nous observons une règle au Conseil général : un euro voté doit être un euro bien dépensé. Nous demeurons ainsi sur des dimensions humaines, qui s'appuient sur une délibération de politique sportive reposant tant sur les clubs formateurs que sur les comités sportifs départementaux, les sportifs et les clubs de haut niveau. En lien avec tous les acteurs, nous avons, en effet, acté une délibération, votée en mai 2007, qui a permis de tenir compte des évolutions des pratiques sportives.

Le Conseil général s'interroge sur plusieurs thèmes. S'entremêlent des intérêts départementaux, généraux, publics, exigeant un travail de fond avec l'ensemble du mouvement sportif essonnien, avec un budget de fonctionnement représentant 6 millions d'euros.

En 2004, nous nous demandions comment simplifier la démarche administrative. Quelques années plus tard, les difficultés persistent. Je vous invite, le 10 avril 2010, à participer à un colloque sur la vie associative au Génocentre durant lequel cette problématique sera abordée, ainsi que la valorisation des dirigeants sportifs.

La politique sportive ouvre sur plusieurs types de financements. En quelques années, comme nous pouvons le constater, les pratiques sportives ont évolué. La notion des sports de nature et du développement durable constituent ainsi un enjeu d'avenir.

Les politiques départementales souhaitent travailler sur des projets, comme la lutte contre les discriminations. Des moyens sont donc nécessaires. La réflexion peut être différente, en envisageant, notamment pour les pratiques de haut niveau, la notion de territoire. Pour les aides, on raisonne actuellement souvent à l'échelon communal. Le Val d'Orge, dont parlait Madame la Maire adjointe, constitue un bon exemple sportif. Je connais nombre d'élus et de directeurs des sports qui travaillent sur cette notion d'intercommunalité.

La Direction des sports, sous la responsabilité de Patrice Sac, s'interroge sur cette évolution qui, peut-être, constituera la base de la nouvelle délibération de la politique sportive du département.

Monsieur Wassenberg, vous êtes Inspecteur d'académie et donc responsable, au niveau du département, de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire proposé dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées). Comment appréhendez-vous cette question des financements ?

Christian WASSENBERG
Inspecteur d'académie

Puisque l'école est gratuite, la question des financements ne devrait pas se poser à moi… Ce n'est là qu'une boutade. L'une des préoccupations d'un Inspecteur d'académie, représentant de l'État pour l'Éducation nationale, consiste à rendre visible l'engagement de l'État - dont le supposé « désengagement » est parfois stigmatisé.

Rendre visible l'engagement de l'État signifie, notamment, de permettre aux enseignants d'éducation physique et sportive d'œuvrer dans des contextes qui mettent à profit leurs compétences. Souvent, on oublie les sommes engagées, qui sont colossales. Que, dans tous les services d'enseignants, des heures soient dédiées à une association sportive constitue l'une des particularités de notre pays. Ainsi plus de 700 enseignants d'éducation physique et sportive disposent chacun de trois heures pour adhérer à ces structures. S'ajoutent à ce contingent horaire des subventions de l'État. Dans le département de l'Essonne, annuellement, plus de 4 millions d'euros sont ainsi investis en sus des dépenses dédiées stricto sensu aux cours d'éducation physique et sportive.

Il m'importe également de rendre compte de l'engagement des personnes, au travers de leur activité et de leur engagement associatif. Nombreux sont les élèves qui ne connaissent de l'activité associative que celle proposée par l'école. L'UNSS et l'USEP organisent, de plus en plus fréquemment, des activités permettant l'intégration des élèves handicapés avec les autres enfants. Autour de cet engagement, se mobilisent de nombreuses personnes de qualité, mues par leurs valeurs. L'UNSS compte 20 500 licenciés et l'USEP, 25 000. Tous ces jeunes pratiquent une activité sous une forme associative.

L'une des originalités du système associatif dans le monde éducatif concerne la formation de jeunes officiels. Nous touchons là des activités transversales, sportives et citoyennes.

Nous déployons également beaucoup d'efforts pour élargir les publics. Bien que je ne recherche pas la polémique, je vais aborder la question de l'accompagnement éducatif. Cette interrogation est névralgique dans la mesure où elle concerne l'élargissement du public. Cette activité s'adresse à des élèves qui n'ont, a priori, pas d'appétence particulière pour le sport.

Mon troisième et dernier point concerne l'engagement de l'État en matière d'expertise. En partenariat avec les collectivités (Conseil régional ou Conseil général), nous devrons réussir à élargir à l'éducation physique et sportive ce que nous sommes capables de réaliser en matière d'équipement technique et technologique pour les collèges et les lycées. Les inspecteurs, en effet, véritables experts, possèdent sans doute un savoir-faire qu'ils pourraient communiquer.

Autre témoignage maintenant, avec l'expérience d'un élu local : M. Gilles Caradec, maire-adjoint de Palaiseau, chargé de la jeunesse et des sports, dans une ville qui compte 31 000 habitants, quelle est la réalité : quelle est l'ambition, quelles sont les difficultés que soulèvent ces questions de financement ?

Gilles CARADEC
Maire-adjoint chargé de la jeunesse
et des sports à Palaiseau

Nous avons tous des ambitions et nous souhaiterions les mener à terme. Comme l'expliquait ma collègue de Morsang, entre nos désirs et la réalité, les écarts sont souvent importants. À Palaiseau, nous travaillons principalement avec un Comité des sports, auquel est associée une charte, ce qui permet d'avoir une réelle lisibilité sur l'utilisation de nos budgets.

Nos difficultés proviennent à la fois des partenaires et des structures publics (URSSAF, ASSEDIC). Loin d'être rémunérés, les bénévoles sont, à mon sens, indemnisés. De plus en plus, leur environnement tend à se dégrader, tant les contraintes pèsent au détriment de l'accompagnement sportif. Nous nourrissons une crainte pour le futur : les bénévoles vieillissent, fatiguent, sans qu'une nouvelle génération ne vienne les remplacer. De plus, les municipalités doivent affronter les mêmes contraintes financières, ce qui nous pousse à rechercher des mécénats ou des partenariats avec des fondations. On constate que nos partenaires réguliers réduisent leurs budgets, qui assurent le fonctionnement quotidien des clubs.

Quelles sont nos ambitions ? Comment allons-nous les accompagner ? Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de répondre à ces questions. Un terrain synthétique représente un investissement de près de 1,2 million d'euros. Nous réalisons, en effet, des économies de fonctionnement (environ 3/5e du budget d'un stade classique) mais la somme de départ engagée est telle qu'elle nous oblige à opérer des choix stratégiques.

Nous avons également noué des partenariats. En 1991, nous avons construit un lycée avant de lui adjoindre un gymnase. Le financement a été assuré par la Région, l'Etat et la municipalité. L'établissement scolaire s'est développé, passant de 400 à 700 élèves, quand la capacité de la structure sportive est restée la même. L'accompagnement des activités sportives s'en retrouve, par conséquent, impacté. Quels moyens, quels créneaux peut-on accorder aux jeunes utilisateurs ? Pour reprendre les propos de Madame Rolando, nous n'avons pas les moyens d'assurer le développement futur de nos infrastructures.

Le financement du sport dans la ville devient une problématique dramatique. Dans notre ville, trois équipes évoluent en national 3. Les frais de fonctionnement et de transport de ces clubs sont tels qu'ils obèrent leurs budgets. Partant, ils n'ont d'autre choix que celui de se retourner vers la municipalité. La ville est donc contrainte de répercuter ces dépenses, notamment sur les impôts, à l'heure où la crise financière frappe nos concitoyens. Dans ces conditions, nous sollicitons le Département, soumis aux mêmes contraintes. Lors de mon précédent exercice, nous avions dû arbitrer entre la création d'un gymnase et d'une crèche. L'argent représente, pour nous, un adversaire terrible.

Le travail des Assises a été marqué par les incertitudes qui pèsent sur l'avenir. M. Lebreton vous avez cité précédemment plusieurs priorités sur lesquelles le Conseil général s'engage. Dans le schéma actuel, à quelles difficultés principales le système doit-il faire face ?

Dominique LEBRETON
Directeur des sports, de la Jeunesse et de la vie associative au Conseil général de l'Essonne

Avant de répondre à cette question, je tiens à préciser que le sport ne constitue pas une politique départementale obligatoire. Si le département de l'Essonne continue de soutenir la pratique sportive en 2009 et en 2010, ce ne peut être que le fruit d'une volonté, celle des élus de la majorité départementale autour de Michel Berson et Patrice Sac Aujourd'hui, nous devons concilier deux points de vue : notre projet départemental et les besoins des clubs. L'Essonne a ainsi décidé de créer le pôle départemental de la médecine du sport. Nous nous retrouvons aujourd'hui sur un point. S'il y a une remise en cause de la clause de compétence générale pour les départements, cela ne nous permettra plus d'accompagner le tissu sportif du département comme nous le faisions jusqu'à présent.

Il faut parler de projets sportifs tout en considérant que la situation actuelle est difficile. 2010 sera, à ce sujet, une année déterminante.

Monsieur Wassenberg, vous avez abordé l'évolution de l'école et de l'accompagnement éducatif. Quelle est selon vous la spécificité de l'Essonne dans la politique physique et sportive de l'Éducation nationale ? Pourriez-vous, dans ce cadre, nous dessiner les évolutions qui se profilent dans les prochains mois ?

Christian WASSENBERG
Inspecteur d'académie

L'Essonne se caractérise par sa forte activité associative sportive. Je ne possède pas les chiffres pour établir de comparaison, mais j'évoquais tout à l'heure le nombre de licenciés de l'UNSS et l'USEP. Ces effectifs, il faut le réaliser, ne sont pas banals.

Je répète que je ne suis pas un spécialiste ; je me fais l'écho des propos que je peux entendre. L'une des originalités du département consiste également à proposer des activités inédites, ce qui démontre le fort investissement des personnes et le souci de diversité qui existe.

Nous souhaitons que le sport puisse conserver toute la place qu'il occupe actuellement. Nous nous sommes, un temps, inquiétés lorsqu'il a été question d'ajouter une heure d'éducation physique aux programmes de l'école primaire. Une enquête avait alors été menée sur l'effectivité des horaires dédiés à la pratique sportive. Bien que nous pouvions nous y attendre, ces résultats nous ont déçus : loin des trois heures obligatoires, à peine deux heures étaient effectivement consacrées au sport, selon les départements. Ce quota tend à évoluer puisque les personnes se rendent aujourd'hui compte de l'importance de pratiquer une activité sportive.

La question du développement durable a été abordée au cours de cette table ronde. Beaucoup d'actions sont également réalisées en matière de santé.

L'éducation physique et sportive doit poursuivre sa vocation généraliste, en s'inscrivant dans une démarche polyvalente dans les écoles du

premier degré. Nous devons, à ce propos, bien analyser ce que peuvent ou non apporter des intervenants extérieurs.

Gilles Caradec, peut-être pouvez-vous apporter un point de vue plus optimiste ? Je pense que les missions des élus comportent des réussites notables et quelques satisfactions. Quelles sont donc vos expériences positives dans l'accompagnement local des pratiques sportives ? Quels sont, pour les années à venir, les souhaits et les orientations qui se profilent ?

Gilles CARADEC
Maire-adjoint chargé de la jeunesse et des sports à Palaiseau

Nous avançons, en effet, par conviction. Heureusement, donc, que nous rencontrons quelques motifs de satisfaction avec les bénévoles notamment, que j'admire de plus en plus tant ils répondent toujours présent en cas de besoin.

Monsieur l'Inspecteur d'académie évoquait la possibilité de créer des partenariats extérieurs. Pour ma part, je peux compter sur la présence de cinq éducateurs sportifs qui travaillent, en permanence, au sein des écoles primaires. Nous avons, de plus, une réelle complicité avec tous les dirigeants des clubs municipaux.

Si les échecs sont nombreux, nous comptons également de réels éléments de satisfaction. J'ai tout lieu de me réjouir : notre ville, composée de 31 000 habitants, compte trois équipes évoluant au niveau national. Malgré les contraintes, nous continuons à nous battre contre l'argent qui pourrit le sport.

Pour finir ce tour de table, M. Raszka, pourriez-vous, en quelques mots, évoquer les évolutions et les aspirations nécessaires pour le développement de la pratique sportive ?

Zbigniew RASZKA
Directeur départemental de la jeunesse et des sports

Ce programme est bien vaste !

Nous évoquions précédemment les justifications des dépenses.
Les fédérations reçoivent des aides de la part de l'État pour assurer le suivi médical des athlètes de haut niveau. L'État apporte son soutien à plusieurs établissements scolaires, qui aménagent les horaires des sportifs de haut niveau et rémunèrent les intervenants en heures supplémentaires.

Le Ministère de la santé et des sports, à travers son secrétariat d'État au sport, remplit particulièrement bien sa mission.

Comme je l'ai déjà annoncé lors de plusieurs assemblées générales, la révision générale des politiques publiques est actuellement en cours. Le 1er juillet 2010, l'Essonne comptera une Direction départementale de la cohésion sociale. Pour vous rassurer, seule la Direction départementale de la jeunesse et des sports composera cette infrastructure. Il n'est pas question de créer des agences régionales, à l'instar du schéma de la DDASS. La Direction départementale de la jeunesse et des sports conserve donc son unité, sa cohésion. Les mêmes personnes seront en charge, pour l'essentiel, des mêmes missions.

LES PRÉCONISATIONS

En conclusion, les animateurs présentent les premières préconisations des Assises départementales 2010 relatives aux financements (cf page 20).

SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE - Marcoussis le 26 mars 2010
Conclusion des débats

Rolland BESSON
Président du CDOS de l'Essonne

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur le Vice-président du Conseil général, Monsieur le Directeur de la jeunesse et des sports, Mesdames et Messieurs les élus et membres des services municipaux, chers amis du mouvement sportif, présidents et représentants des comités départementaux, des clubs essonniens, je souhaiterais, en quelques mots, apporter le point de vue du CDOS sur les travaux de ces assises, et plus particulièrement sur notre programme de la soirée. Dans un premier temps, j'aimerais dire combien nous sommes reconnaissants envers les participants et les animateurs des tables rondes, combien nous sommes satisfaits de leurs contenus et des préconisations qui en découlent.

Nous pouvons estimer que le temps consacré à l'étude et aux échanges, à la mise en exergue de préconisations, désormais constitutif d'une nouvelle feuille de route, appartient au passé. Tous ces acquis peuvent être rendus disponibles au travers de la publication des actes des assises, il faut aussi, et surtout, qu'ils deviennent une référence pour les quatre ans à venir. Les acteurs aujourd'hui rassemblés se doivent de pérenniser les coopérations les plus indispensables à la mise en œuvre des politiques publiques, dédiées à l'éducation, aux pratiques sportives et au sport sous toutes ses formes.

Au-delà des intentions, il convient de rappeler que ce rendez-vous des troisièmes assises s'est tenu dans un contexte délicat. Les diagnostics partagés par les acteurs de cette rencontre pointaient des inquiétudes, que génèrent des réformes de l'État avec l'évolution des missions des organisations et leurs moyens. Nous restons préoccupés par la disparition d'un Ministère de la jeunesse et des sports, qui intégrait antérieurement les questions de la vie associative et de l'éducation populaire. À ce jour, ce ministère a été réduit sous la forme d'un secrétariat d'État. La perspective de la mise en place, le 30 juin 2010, d'une Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) nous interpelle.

J'ai éprouvé plaisir à rencontrer aujourd'hui Monsieur le préfigurateur, présent dans cette salle. Qu'il se soit déclaré ouvert à la tenue d'une large discussion avec le monde sportif laisse penser que les missions jusqu'ici dévolues à la Direction départementale de la jeunesse et des sports seront, pour l'essentiel, préservées. De notre côté, nous nous attacherons à présenter à Monsieur le Préfigurateur toutes les spécificités de notre département ainsi que les préoccupations de l'ensemble du monde sportif et de ceux qui l'accompagnent au niveau de l'État ou des collectivités territoriales.

Je voudrais rappeler, en référence aux propos de Monsieur Lebreton et de Monsieur Sac, que nous sommes également préoccupés, en tant qu'animateurs de la vie sportive départementale, par les projets de réformes des collectivités territoriales avec l'abandon de la clause de compétence générale pour les échelons régionaux et départementaux ; échelons qui, de longue date, sont pourtant pris en compte dans le calcul des montants des financements du sport fédéral et de l'aide des collectivités publiques pour la réhabilitation des infrastructures sportives.

Au niveau de l'Essonne, l'aide du département se décline sous la forme de contrats d'objectifs pour les comités départementaux, pour les clubs, pour les athlètes de haut niveau et d'une contribution à hauteur de sept euros par licencié des associations sportives. Qu'adviendrait-il si, demain, ces moyens, pourtant indispensables à l'activité sportive essonnienne, étaient remis en cause ?

Nombre des élus locaux ont déclaré leur inquiétude face à la réforme de la taxe professionnelle, qui risque d'obérer les finances locales. Partant, les moyens nécessaires à toute politique d'équipement et de soutien à vie associative pourraient être remis en cause. Au-delà des constats, des préconisations et ce, dans la limite des engagements qui peuvent être pris ce soir par les décideurs institutionnels, nous resterons vigilants, attentifs et mobilisés pour que les missions de service public, définies dans le cadre de la loi, puissent s'exercer quotidiennement en faveur de la population essonnienne.

Dans ces activités sportives au service de tous, il semble indispensable de rappeler ce à quoi correspond l'engagement militant des dirigeants, des entraîneurs et des éducateurs de toutes les associations sportives du département. À l'heure où la référence au marché et à la libre concurrence demeure, pour certains, une ligne de conduite assurée, l'engagement bénévole, le don de soi, la solidarité avec les plus démunis, sont des valeurs à partir desquelles, chaque semaine, s'organise la vie associative dans tout le département.

Dans ces conditions, il devient donc nécessaire d'apprécier ce qu'a représenté au cours de la dernière semaine la mobilisation de tous les acteurs rassemblés autour du pilotage des troisièmes assises de l'éducation physique et sportive. Tous sont venus, tous ont travaillé avec le même esprit, avec le même engagement, la même volonté de mettre leurs compétences et leur expérience au service d'une cause commune : faire que l'éducation physique et sportive ainsi que le sport constituent des éléments importants dans la vie de tous les Essonniens.

Nous sommes conscients de n'avoir franchi, ce soir, qu'une étape. Il faut désormais donner consistance et efficacité aux préconisations formulées à l'issue des deux tables rondes. Pour ce faire, et ne pas attendre que le temps passe, nous devrons poursuivre notre travail en commun. Les politiques de financement et d'équipement, nous le savons, seront différentes. Chaque situation devra, dans ces conditions, être appréciée solidairement pour garantir l'accès au sport pour tous et toutes.
Les collectivités locales, les départements, l'État, doivent continuer à exercer des missions de service public en matière d'éducation, de santé, de développement durable et de solidarité. Le mouvement sportif entend également être en mesure d'assurer les siennes. Au-delà des intentions, nous savons que rien ne remplacera le travail en commun, facteur d'émulation et de réussite. Pour ces raisons, le CDOS de l'Essonne s'engage à poursuivre le partenariat, ouvert à toutes les institutions, qui partagent la volonté de servir les essonniens dans les domaines de l'éducation physique et sportive.

Comme le précisait Monsieur le Vice-président du Conseil général, il convient également d'être attentif à l'évolution de l'organisation territoriale, à ce que sont aujourd'hui les communautés de communes et d'agglomération ; autant de lieux nouveaux, qui devront être mis à profit pour installer des espaces d'étude, de concertation et de construction de projets concrets.

Dans notre département, le CDOS est aussi engagé dans une stratégie de coopération avec le Ministère de la justice, au travers d'initiatives coordonnées, particulièrement destinées à l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Les coopérations à mettre en œuvre sont particulièrement intéressantes pour les élus locaux, pour l'Union des maires, les présidents d'agglomération, l'association nationale des élus au sport.

À court terme, la Maison des comités sportifs départementaux de l'Essonne deviendra un lieu de vie ouvert à toutes les disciplines. Cette perspective est synonyme de moyens de travail et de formation pour les bénévoles, de moyens d'expression considérablement accrus. Prenons donc rendez-vous pour poursuivre nos collaborations dans un lieu qui doit, et qui peut devenir le symbole des coopérations du mouvement sportif avec tous ses partenaires essonniens, préoccupés par l'avenir du territoire et au service de tous nos concitoyens.

Au travail et merci pour votre attention !

Patrice SAC
Vice-président du Conseil général de l'Essonne, chargé de la culture du sport et des archives départementales

Je remercie le CDOS pour l'organisation des 3es assises, son président, Rolland Besson, et tous les membres qui ont permis que cet événement prenne vie. Ces tables rondes sont toujours un moment de réflexion et de mise en perspective collectives, selon un même objectif : comment avancer, comment être plus efficace ?

L'engagement du Conseil général dans le sport est ancien. Nous avons souhaité soutenir le mouvement sportif dans toute sa diversité, de ses formes et de ses pratiques, avec une attention particulière pour les publics dits éloignés et les personnes en situation de handicap.

Nous croyons en la dimension éducative du sport, notamment en dehors des temps scolaires. La dynamique entre le sport de haut niveau et le sport de masse nous paraît également essentielle. S'il n'est pas toujours aisé d'associer les deux, le mouvement se situe ici. Peut-être le département de l'Essonne ne peut-il pas se targuer de posséder une image de territoire sportif, ne comptant pas de grandes équipes.
Nous savons, quant à nous, que de nombreuses actions se déroulent quotidiennement, permettant aux sportifs d'évoluer, de progresser, voire de partir.

La conjugaison entre le sport et la santé est un thème qui me tient particulièrement à cœur. Les nouvelles pratiques libres, le rapport au corps, à son équilibre, deviennent de réelles demandes auxquelles il faut aujourd'hui prêter attention. Peut-être faut-il faire appel à la sphère marchande pour y répondre ? Nous devons, de toute façon, veiller à la diversité des offres, et au fait que les pratiques individuelles ne se délient pas des activités collectives. Le Conseil général souhaitait renforcer la perception de leur corps chez les jeunes sportifs. Telle est la fonction même du Pôle départemental de médecine du sport (PDMS) que nous venons de bâtir. Nous estimons, en effet, que les capacités humaines peuvent se développer par différents moyens, notamment au travers de la santé, en évitant les blessures. Un sportif diminué voit ses moyens déchoir et, potentiellement, se retrouve contraint de mettre fin à sa carrière.

Tant qu'il le pourra, eu égard à sa situation financière et ses compétences, le Conseil Général investira. 2014 représente une échéance pour les évolutions territoriales aujourd'hui prévues. Les Conseillers régionaux, élus dimanche dernier, remettront leurs mandats en jeu à cette date ; de même pour les Conseillers généraux, qui seront élus en 2011 pour trois ans. Les compétences de chaque acteur seront, à cette période, redéfinies. Il est donc fort à parier que les assises de l'éducation physique et sportive en 2014 aborderont ce point.
Je voulais revenir sur le sujet de la territorialisation des politiques publiques. Les intercommunalités existent. Dans le nouveau schéma, mis en œuvre en 2012, toutes les collectivités territoriales devront appartenir à une agglomération ou à une communauté de communes. Beaucoup d'équipements étaient, jusqu'alors, financés par les syndicats intercommunaux. De nombreux rapprochements existent pour la question du sport et ce, depuis fort longtemps. Ce sujet, qui n'est pas une préconisation, est réel et va se poser. Les élus y travaillent, y réfléchissent. Certaines communes ont ainsi décidé d'appliquer ce schéma lors de la création des nouveaux équipements. Toutes ces actions doivent être menées dans le respect du dialogue. Il est donc nécessaire de trouver des temps de réflexion et de travail collectifs. Nous devrons inventer un équilibre entre proximité et mutualisation. La proximité, d'une part : les jeunes doivent accéder aux équipements sportifs, proches de leur domicile ; la mutualisation, d'autre part, en renforçant les liens techniques et administratifs. Nous devrons, dans un avenir plus lointain, créer des réseaux et des dynamiques. Des expériences nous donneront probablement l'envie de nous dépasser.

Pour répondre à l'une des demandes du CDOS, nous allons bâtir un lieu pour accueillir des comités sportifs. Cette promesse, très ancienne, se réalisera à la rentrée prochaine.

Je nous souhaite de vivre le plaisir du sport avec le même engagement et la force des bénévoles. Le moteur du bénévolat, évidemment, ne réside pas dans l'argent mais consiste à vivre des moments intenses, humains et passionnants.

Merci pour votre engagement quotidien.

Eric FREYSSELINARD
Préfet de l'Essonne, délégué à l'égalité des chances

Monsieur le Président du Comité départemental, Monsieur le Vice-président du Conseil général, Mesdames, Messieurs, je suis heureux d'être présent parmi vous ce soir pour saluer tous les représentants du monde sportif dans ce département qui se compose de grands champions et, plus modestement, se caractérise par sa présence dans les quartiers et les communes de l'Essonne.

Le modèle du sport français repose sur l'équilibre entre le monde sportif et l'État, garant de l'intérêt général, sur la volonté politique de favoriser l'accès à la pratique sportive de tous nos concitoyens, même les plus modestes, et sur l'équilibre entre tous les territoires.

Avec 320 000 licenciés, 70 comités sportifs, 723 clubs en Essonne, le sport contribue largement au maintien du lien social dans nos territoires et constitue un extraordinaire vecteur d'intégration, d'insertion sociale. En tant que Préfet à l'égalité des chances dans ce département, j'ai pu mesurer la qualité de l'engagement du monde sportif dans l'intégration sociale. La Direction départementale de la jeunesse et des sports participe de près, avec toutes les équipes en charge de la politique de la ville, au soutien des opérations sportives dans les quartiers. Récemment, j'ai d'ailleurs accueilli des handballeuses de la Grande Borne à la préfecture.

Dans les quartiers difficiles, quand personne n'est présent, seul le monde sportif est généralement sur le terrain. Grâce à cette école personnelle de courage et de persévérance, grâce à l'école collective de citoyenneté, qui dépasse le sport, cet univers s'avère indispensable. Mon constat est similaire au vôtre : je note la dégénérescence du bénévolat dans notre pays. Je formule toutefois le vœu qu'il ne cesse de se porter brillamment dans le monde sportif. J'espère également que le mouvement du sport participera au développement du service civil, qui vient d'être mis en place. Les jeunes pourront, avec ce dispositif, bénéficier de bourses conséquentes, équivalentes à 500 euros par mois, pour travailler, entre six mois et un an, dans une structure associative. Nous attendons beaucoup de ce nouveau service, porté par des moyens nationaux importants, pour amener les jeunes vers des actions au profit de tous.

Votre invitation, portant le logo de l'Etat, fait référence au projet de réforme des collectivités en indiquant « l'abandon des possibilités d'intervention de partenaires reconnus ». Je voudrais répondre à ce document. La DDJS, qui réunissait une trentaine d'agents, va devenir la DDCS et regroupera près de cent personnes. Cet organisme ne sera plus seulement en charge du sport, mais également du logement, de l'hébergement, de l'action sociale et de la politique de ville, à travers quatre pôles. Le futur Directeur de la cohésion sociale, ici présent, sera chargé de mettre en œuvre ces grandes directions. Une Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale va être créée. Les compétences du logement et d'hébergement relèveront de la DRIHL.

Émergent actuellement des inquiétudes. Les acteurs du sport craignent que la politique sportive ne se dilue dans un vaste ensemble informe de la cohésion sociale. Les services du monde social appréhendent d'être ingérés par les structures de la jeunesse et des sports. À mon sens, chacun se trompe. Les structures de l'État ne sont pas immuables et doivent évoluer. Je peux vous garantir que les capacités d'intervention et d'expertise, nécessaires au développement du sport, seront préservées.

La réforme des collectivités locales constitue une autre source d'inquiétude. Depuis dix ans, les hommes politiques, de tout bord, s'expriment en faveur de la suppression de la clause de compétence générale. Chargé, dans différentes fonctions, de cette réforme, j'ai pu constater combien cette question est complexe. Faut-il tout cofinancer ? Est-il raisonnable d'accorder une aide de 500 euros à une ville de 20 000 ou de 40 000 habitants ? Je ne le pense pas. Soit, une municipalité réclame 20 000 euros, soit elle finance les investissements les moins élevés. En France, nous sommes atteints de la maladie du cofinancement.

Avec la notion de chef de file, si le cofinancement n'est pas interdit, les collectivités ne sont pas forcées de mettre en œuvre des politiques concurrentes. La politique du sport doit-elle nécessairement être conduite par tous les niveaux de collectivité locale ? La question se pose à la fois pour le sport et pour la culture, qui ne sont pas, comme vous l'avez rappelé, des compétences obligatoires. Le fonctionnement du sport, compétence facultative, perdurera d'une manière plus ou moins équivalente à l'organisation actuelle.

Je n'avais pas prévu de répondre à la question de la taxe professionnelle. Créée par Jacques Chirac, la taxe professionnelle, rénovée en profondeur par Dominique Strauss-Kahn avant d'être réadaptée par Jacques Chirac, est aujourd'hui renouvelée par Nicolas Sarkozy. Aucun impôt ne peut rester immuable à travers le temps. Il a été décidé, non pas de supprimer la taxe professionnelle, mais de la remplacer par une contribution économique territoriale. Pour le reste, son financement sera compensé. Je rappelle que les dotations que l'État verse aux collectivités territoriales continuent de progresser alors que l'argent que consacre l'Etat à ses propres besoins diminue.
Les aides de l'Etat en faveur du développement sportif, portées par le CNDS, augmentent constamment. L'Essonne bénéficie de deux millions d'euros, soit une hausse de 1,8 % pour aider une centaine d'associations et 55 comités départementaux. Le CNDS a financé six projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs.
Les collectivités territoriales développent l'accessibilité de leurs infrastructures aux personnes handicapées. 74% des équipements essonniens sont ainsi accessibles. Quant au Plan sport emploi, il aide 45 personnes.

Le 25 mai 2010 prochain, nous mènerons une opération « Stade sans violence ». Il est en effet dramatique que, dans le sport, école de civisme, nous rencontrions de tels débordements de violence. Nous devons prendre ce problème à bras le corps.

Je vous remercie et je vous félicite pour toutes les actions que vous conduisez, en lien avec les services de l'État, en faveur du sport dans notre département. J'en profite pour saluer Monsieur Raszka, qui va nous quitter pour de nouvelles missions.

POSTFACE

D'ASSISES EN ASSISES...
2010-2014

Initiées par les bénévoles du mouvement sportif, accompagnées par les professionnels des services de l'Etat, du Conseil général et des Collectivités ainsi que par les Élus départementaux et locaux, les Assises constituent un temps fort dans la vie sportive départementale.

Par la mobilisation de 274 participants, le travail de réflexion et de proposition de plus en plus précis doit maintenant être mieux pris en compte par l'ensemble des décideurs et acteurs du développement des pratiques sportives, sous toutes leurs formes et pour tous, dans notre département.

C'est pourquoi le Comité de pilotage et d'organisation, tirant un bilan satisfaisant du travail engagé a décidé de se transformer en Comité de suivi, qui se réunira 2 fois par an pour choisir les axes d'approfondissement et conduire les actions nécessaires afin que les préconisations deviennent progressivement réalité.

L'ensemble des comptes-rendus intégraux
ainsi que les documents présentés par les différents intervenants
sont disponibles sur le site internet
du CDOS à l'adresse suivante :

http://essonne.franceolympique.com

Rubrique - Assises de l'EPS, des APS et du sport -

Glossaire

APS	Activités physiques et sportives
CCNS	Convention collective nationale du sport
CDESI	Commission départementale des espaces sites et itinéraires
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CIO	Comité international olympique
CNCD	Conseil national des CROS et des CDOS
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
CROS	Comité régional olympique et sportif
CROSIF	Comité régional olympique et sportif Île-de-France
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports
DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPS	Education physique et sportive
FFEPGV	Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire
FFEPMM	Fédération française d'éducation physique dans le monde moderne-sport pour tous
FFH	Fédération française handisport
FFSA	Fédération française du sport adapté
FFSU	Fédération française du sport universitaire
FSGT	Fédération sportive et gymnique du travail
FSCF	Fédération sportive et culturelle de France
INSEP	Institut national du sport et de l'éducation physique
MSS	Ministère de la santé et des sports
OMS	Office municipal des sports
PDMS	Pôle départemental de médecine sportive
TAS	Tribunal arbitral du sport
UNSS	Union nationale du sport scolaire
USEP	Union sportive de l'enseignement primaire

Imprimerie CG 91 - Août 2010
CERTIFIÉE ISO 9001/V2008
IMPRIM'VERT

Comité départemental olympique
et sportif de l'Essonne (CDOS 91)
Maison départementale des comités sportifs
Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy
essonne.franceolympique.com
essonne@franceolympique.com

Avec la participation de